



# Rapport annuel des activités 2023-2024

Agence forestière  
de la Montérégie



Assemblée générale annuelle — 13 juin 2024



# Table des matières

<i>Mot du président</i>	7
<b>Présentation de l'Agence</b>	<b>8</b>
<b>Mise en place et statut</b>	<b>8</b>
<b>Historique de l'Agence</b>	<b>8</b>
<b>Territoire de l'Agence</b>	<b>9</b>
<b>Mandats de l'Agence</b>	<b>10</b>
<b>Structure de l'Agence</b>	<b>11</b>
Membres	11
Administrateurs	12
Personnel	14
<b>Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence</b>	<b>15</b>
Contributions financières	15
Contributions en services	16
<b>Activités réalisées par l'Agence</b>	<b>17</b>
<b>Séances du conseil d'administration</b>	<b>17</b>
<b>Programmes d'aide financière administrés par l'Agence</b>	<b>19</b>
Présentation des programmes d'aide	19
Bilan de l'aide financière versée en 2023-2024	19
Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MRNF en 2023-2024	21
Évolution de la mécanisation et taille des chantiers de travaux sylvicoles.	23
Conseillers forestiers accrédités en 2023-2024	26
Évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2023-2024	27
Méthode d'évaluation de la performance des conseillers forestiers	27
Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers	28
Recommandations pour l'amélioration de la performance des conseillers forestiers	29
Stratégies régionales de production et mobilisation des bois	30
Stratégie régionale de mobilisation des bois	30
Stratégie régionale de production de bois	30
<b>Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire</b>	<b>32</b>
<b>Suivi de la mise en œuvre du PPMV</b>	<b>32</b>
<b>Concertation régionale</b>	<b>34</b>
Participation à des exercices de concertation régionale	34
Démarches de concertation initiées par l'Agence	35



Entente sectorielle sur la forêt montréalaise	35
<b>Transfert de connaissances</b>	<b>36</b>
Activités organisées par l'AFM	36
Formations organisées par le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec	37
Les Nouvelles forestières – Montérégie	39
Site web et Facebook de l'Agence	39
<b><i>Autres projets de l'Agence</i></b>	<b>40</b>
<b>Projets en marge du guide sur les changements climatiques</b>	<b>40</b>
<b>Projet des PAF bonifiés</b>	<b>40</b>
<b><i>Planification des activités de l'Agence pour 2024-2025</i></b>	<b>41</b>
<b>Orientations de l'Agence pour 2024-2025</b>	<b>41</b>
<b>Budget prévisionnel de l'Agence pour 2024-2025</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1. Composition du conseil d'administration de l'Agence en 2023-2024.....	13
Tableau 2. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence en 2023-2024.....	15
Tableau 3. Contributions en services des partenaires de l'Agence au cours de 2023-2024.....	16
Tableau 4. Présences des administrateurs aux séances du conseil d'administration de l'Agence en 2023-2024.....	18
Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2023-2024 dans le cadre de chacun des programmes d'aide, présenté par groupe de traitements sylvicoles.....	20
Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2023-2024 dans le cadre des programmes d'aide, présentée par groupe de traitements sylvicoles et par MRC.....	20
Tableau 7. Nombre de producteurs forestiers enregistrés et desservis par MRC et montants investis dans le cadre des programmes d'aide financière dans chacune d'entre elles en 2023-2024.....	22
Tableau 8. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers entre-2011-2012 et 2023-2024.....	22
Tableau 9. Montants d'aide versés pour des travaux sylvicoles réalisés en 2023-2024 présentés par les conseillers forestiers.....	26
Tableau 10. Critères de performance et pondération utilisés en 2023-2024 pour préparer le bulletin des conseillers forestiers.....	28
Tableau 11. Suivi des traitements sylvicoles ayant fait l'objet de vérifications opérationnelles aléatoires à l'étape de la prescription en 2023-2024.....	29
Tableau 12. Suivi des traitements sylvicoles ayant fait l'objet de vérifications opérationnelles aléatoires à l'étape du rapport d'exécution en 2023-2024.....	29
Tableau 13. Actions réalisées en Montérégie en 2023-2024 pour faire face aux enjeux identifiés dans la politique nationale de production de bois.....	31



Tableau 14. Projet ou actions de l'Agence en 2023-2024 en lien avec les priorités et orientations issues du dernier Plan de protection et de mise en valeur de son territoire (PPMV).....	33
Tableau 15. Tables de concertation, comités et conseils d'administration d'organismes régionaux auxquels a participé l'AFM en 2023-2024.....	34
Tableau 16. Liste et promoteurs des projets financés dans le cadre de la deuxième mouture de l'Entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie. ....	36
Tableau 17. Activité de transfert de connaissances organisée par l'Agence au cours de 2023-2024.....	37
Tableau 18. Conférences présentées par des membres de l'équipe de l'Agence au cours de 2023-2024. ....	37
Tableau 19. Formations financées par l'Agence et organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec.....	38
Tableau 20. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2024-2025. ....	42

## Liste des figures

Figure 1. Carte du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie illustrant les limites des MRC qu'il comprend.	9
Figure 2. Provenance des revenus de l'Agence en 2023-2024.....	16
Figure 3a) Montant moyen par producteur forestier desservi sur le territoire, versé annuellement en provenance des programmes d'aide. ....	21
Figure 4. Pourcentages annuels des superficies forestières traitées de façon mécanisée parmi les travaux forestiers commerciaux financés entre 2016-2017 et 2023-2024. ....	23
Figure 5. Superficies des différents types de travaux forestiers commerciaux financés (ha) en fonction du type d'abattage (avec % d'abattage mécanisé).....	24
Figure 6. Nombre de chantiers de travaux forestiers commerciaux par classe de taille de chantiers et par type d'opération de sur le territoire de l'Agence.....	25
Figure 7. Tailles moyennes des chantiers forestiers commerciaux subventionnés du territoire de l'Agence durant trois périodes. ....	25
Figure 8. Cibles de volumes de bois à mettre en marché en provenance du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie. ....	30
Figure 9. Pages de la revue l'Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations de l'automne 2023 en Montérégie. ....	38

## Liste des annexes

Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2024.....	44
Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2023-2024.....	45



Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2023-2024, par catégorie de traitement sylvicole et par programme. ....	46
Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2023-2024.....	48
Annexe 5. Bilan du plan d'action de l'Agence pour l'année 2023-2024. ....	49



## Mot du président

Mesdames,

Messieurs,

Chers membres de l'Agence et partenaires de la forêt privée,

J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre 28<sup>e</sup> assemblée générale annuelle. Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons sommairement l'essentiel des activités réalisées par l'Agence en 2023-2024. Vous serez à même de constater que beaucoup de travail a été réalisé dans le cadre de notre mission, soit la protection et la mise en valeur de la forêt privée.

L'année 2023-2024 a été passablement occupée. Pensons aux investissements supplémentaires provenant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts qui ont généré la réalisation de travaux d'aménagement forestier à la hauteur de 1,6 million dollars. Ce sont des investissements considérables pour notre territoire qui ont suscité l'implication autant les producteurs que les conseillers forestiers, sans oublier l'industrie forestière, qui a contribué à cet essor par l'augmentation de sa contribution. L'Agence et les intervenants forestiers ont réussi à réagir rapidement pour parvenir à investir l'ensemble des sommes supplémentaires. Ainsi, c'est plus de 900 hectares de forêt qui ont été aménagés par l'entremise des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour ces investissements supplémentaires. Nous espérons que les prochaines années seront aussi prospères pour la forêt privée du Québec.

L'année a aussi été marquée par le financement accordé par Environnement et Changement climatiques Canada pour la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Quatre agences sont impliquées dans ce projet de trois ans. Je tiens aussi à souligner l'implication financière de quatre MRC de notre territoire dans ce projet qui permet l'ajout de plans d'aménagement forestier bonifiés sur leur territoire. Il ne faut pas oublier la poursuite de l'entente sectorielle, dont l'Agence assure la coordination, qui a permis cette année d'accorder du financement pour une dizaine de projets touchant le milieu forestier et d'amorcer une stratégie de communication.

En conclusion, je désire remercier les partenaires forestiers de l'Agence, notamment les conseillers forestiers, par qui les programmes sont livrés, ainsi que les administrateurs et le personnel de l'Agence. Tout au long de l'année, ils ont su exprimer, par des gestes concrets, leur dévouement à la mise en valeur et à la protection de la forêt privée.

Bonne lecture !

Richard Godère, président



## Présentation de l'Agence

### Mise en place et statut

Mise en place en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. F-4.1), l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) est une personne morale à but non lucratif.

L'organisme est composé de quatre partenaires, soit des représentants régionaux 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers, et 4) de l'industrie du bois.

Son fonctionnement est régi par les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables de la loi particulière la constituant, et du règlement intérieur de l'Agence.

### Historique de l'Agence

En mai 1995, avait lieu à Québec le Sommet sur la forêt privée où étaient réunis les principaux acteurs du milieu forestier. Avant la tenue du Sommet, la mise en valeur de la forêt privée était principalement l'affaire de deux partenaires, l'État et les propriétaires de lots boisés. Afin de maintenir et d'assurer le plein développement de la forêt privée, une nouvelle façon de faire était nécessaire. La mise en place d'un nouveau partenariat impliquant l'industrie, le milieu municipal, les propriétaires de boisés et le gouvernement du Québec était l'enjeu majeur du Sommet.

Durant cette rencontre, les partenaires du milieu forestier ont convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée et de créer les agences régionales de mise en valeur. Au cours de l'année qui a suivi, dix-sept agences régionales de mise en valeur ont été instaurées.

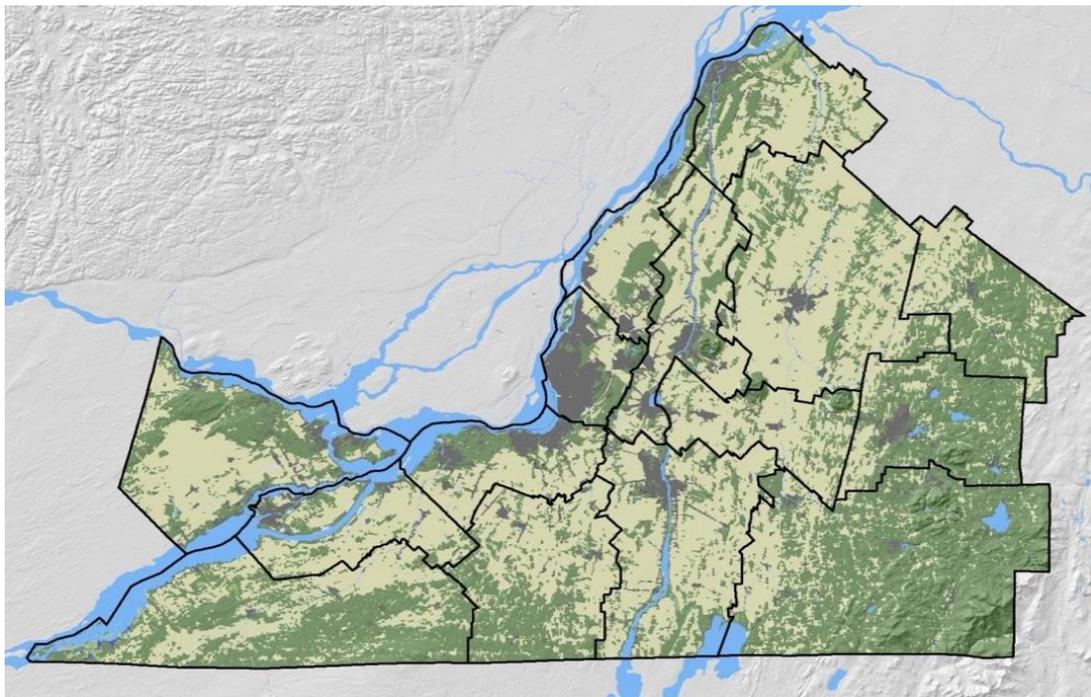
Celle du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a pour sa part été agréée par le ministre des Ressources naturelles le 22 octobre 1996. Cette reconnaissance officielle de l'AFM a été le résultat d'un important effort de concertation de la part des partenaires forestiers du territoire régional de l'époque.





## Territoire de l'Agence

Le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie couvre l'ensemble de celui de la région administrative de la Montérégie avant le transfert, en 2021, de deux MRC vers l'Estrie. Ainsi, il comprend toujours les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska. Ce vaste territoire s'étend sur plus de 11 700 km<sup>2</sup> dont les 98 % sont du domaine privé.



**Figure 1. Carte du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie illustrant les limites des MRC qu'il comprend.**

Ce territoire abrite une population de 1,5 million d'habitants. Elle est composée de 177 municipalités, qui sont regroupées en 14 municipalités régionales de comté (MRC) en plus d'une agglomération urbaine.

Dans ce territoire, la forêt occupe une place non négligeable, soit près du tiers de sa superficie, bien qu'il soit connu pour être essentiellement agricole et urbain. On estimait en 2012 le nombre de propriétaires de boisés de plus de quatre hectares à plus de 10 500. De ce nombre, 1 235 sont reconnus comme producteurs forestiers, soit un peu plus de 12 % d'entre eux. Environ 43 020 hectares de forêt font l'objet d'un plan d'aménagement forestier en vigueur, ce qui correspond à un peu moins de 13 % de la superficie forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.



## Mandats de l'Agence

L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur du territoire;
- le soutien financier et technique pour la protection ou la mise en valeur de ses forêts.

Elle peut se servir de différents moyens pour réaliser ses mandats, dont :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place d'incitatifs;
- la diffusion d'information auprès des propriétaires forestiers et du public sur les programmes d'aide offerts;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses objets;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses objets.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.





## Structure de l'Agence

### Membres

En vertu du règlement intérieur de l'Agence, les acteurs forestiers impliqués sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie peuvent devenir membres de cette dernière.

Il existe deux catégories de membres de l'Agence, soit les membres réguliers et les membres associés. Ils sont décrits dans les encadrés suivants. Vous trouverez à l'annexe 1 la liste complète des membres de l'Agence, en date du 31 mars 2024.

#### Membres réguliers

Peut devenir membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- **le monde municipal**, incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- **les organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois;
- **les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en deux sous-catégories; les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

#### Membres associés

Peut devenir membre associé de l'Agence **toute personne ou tout organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence** et ayant de l'intérêt pour la promotion des objectifs de l'Agence.

Le membre associé bénéficie des mêmes services que le membre régulier, sauf qu'il n'est pas éligible au poste d'administrateur de l'Agence et qu'il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale de l'Agence.





## Administrateurs

Le conseil d’administration de l’Agence se compose d’un maximum de 17 administrateurs, représentant les groupes suivants :

- la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;
- le monde municipal ;
- les **organismes reconnus de producteurs forestiers** répartis également entre les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois ;
- les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, regroupant les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.



Ministre (MRNF)



Monde municipal



Représentants producteurs



Usine transformation bois

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix, même si le nombre d'administrateurs issu des différents groupes est différent. Un administrateur demeure en fonction 2 ans, ou jusqu’à l’élection de son successeur.

Le conseil d’administration exerce ses pouvoirs par voie de résolutions. Il étudie toute question qui lui est soumise par l’assemblée et veille à la bonne administration de l’Agence. Les décisions du conseil d’administration sont prises sur la base du consensus, une position étant adoptée lorsqu’aucun groupe d’administrateurs ne s’oppose à la décision proposée.

Au cours de l’exercice financier 2023-2024, soit entre 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024, le conseil d’administration de l’Agence était composé des personnes présentées dans le tableau suivant.





**Tableau 1. Composition du conseil d’administration de l’Agence en 2023-2024.**

<p>Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eric Jaccard</b>, ministère des Ressources naturelles et des Forêts – direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud ;</li> <li>• <b>Marc-Antoine Renaud</b>, ministère des Ressources naturelles et des Forêts – direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud.</li> </ul>
<p>Représentants du monde municipal</p>	<p>Montérégie-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lucie Dagenais</b>, MRC Brome-Missisquoi, mairesse de Frelighsburg (au CA jusqu’à décembre 2023) ;</li> <li>• <b>Mario St-Pierre</b>, MRC des Maskoutains, maire de Saint-Pie ;</li> <li>• <b>Jean-Marc Ménard</b>, MRC d’Acton, maire de Sainte-Christine ;</li> <li>• <b>Marilyn Nadeau</b>, MRC La Vallée-du-Richelieu, mairesse de Saint-Jean-Baptiste (au CA depuis mars 2024)</li> </ul> <p>Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Longueuil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Yves Métras</b>, MRC du Haut-Saint-Laurent, maire de Franklin.</li> <li>• <b>Kevin Boyle</b>, MRC de Roussillon, maire de Léry.</li> </ul>
<p>Représentants d’organismes reconnus de producteurs forestiers</p>	<p>Syndicats des producteurs de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Martin Larrivée</b>, vice-président de l’AFM, directeur général du Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ) ;</li> <li>• <b>Jean-Paul Roy</b>, représentant du SPFSQ.</li> </ul> <p>Organismes de gestion en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sylvain Drapeau</b>, directeur général du Groupement forestier des Cantons inc.</li> <li>• <b>Michel Gauthier</b>, administrateur au Groupement forestier des Cantons inc.</li> </ul>
<p>Représentant de titulaires de permis d’exploitation d’usine de transformation du bois</p>	<p>Industriels des pâtes et papiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nicolas Meagher</b>, Ing. f. , représentant Domtar.</li> </ul> <p>Industriels du sciage de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Richard Godère</b>, président de l’Agence, président de la scierie Les Bois riant, représentant la Scierie West-Brome inc. ;</li> <li>• <b>Richard Pépin</b>, président de la scierie Brigham, représentant de la scierie Armand Duhamel &amp; Fils inc.</li> </ul>





## Personnel

Les membres du personnel de l'Agence assignés à la réalisation de ses mandats ainsi qu'à l'administration et à la gestion des programmes vous sont présentés ici.

### Notre équipe!

**Claudine Lajeunesse**, ing.f. directrice générale

---



**Steve Breton**, tech.f., directeur adjoint

---

**Jean-François Pépin**, tech.f. responsable de la géomatique et vérification des travaux

---



**Marianne Cusson**, biologiste, responsable du transfert de connaissance

---

**Nadia Pearce**, comptabilité

---





## Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence

Quatre catégories d'acteurs régionaux sont les partenaires qui constituent l'Agence. Tous impliqués dans le fonctionnement de l'AFM, il s'agit de représentants 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers et 4) de l'industrie du bois.

### Contributions financières

Comme le montrent le Tableau 2 et la Figure 2, les plus grandes parts du financement servant au fonctionnement et aux activités de l'Agence sont assurées par le Ministère des Ressources naturelles et Forêts, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'industrie de transformation du bois.

En effet, cette dernière doit verser une contribution financière en argent à l'Agence pour chacun des mètres cubes de bois issu des forêts privées de la région qu'elle transforme dans ses usines. Nous vous invitons à consulter l'Annexe 2 pour voir les usines de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence au cours de l'année 2023-2024. On peut voir les différentes contributions financières au fonctionnement de l'Agence dans le tableau qui suit.

**Tableau 2. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence en 2023-2024.**

Source	Contribution	Montant versé	Total
<b>Gouvernement du Québec</b>	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)		
	- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 350 650 \$	
	- Programme Subvention 2021 <sup>(1)</sup>	398 000 \$	2 184 990 \$
	MAMH, MRNF, MAPAQ		
	- Entente sectorielle (montants aux promoteurs)	345 706 \$	
	- Entente sectorielle (montants à l'Agence forestière de la Montérégie)	90 634 \$	
<b>Industries de transformation du bois</b>	Usines de sciage et autres transformations du bois	43 035 \$	
	Usines de pâtes et papiers	51 249 \$	103 598 \$
	Contributions volontaires - Autres transformateurs <sup>(2)</sup>	9 314 \$	
<b>Autres sources</b>	Accréditation des conseillers	1 650 \$	
	Entente avec Environnement et Changements climatiques Canada	54 419 \$	
	Intérêts	28 517 \$	108 683 \$
	Ententes MRC Brome-Missisquoi	810 \$	
	Revenus divers	18 777 \$	
	Remboursements pour travaux non conformes	4 510 \$	
<b>Total des contributions financières</b>			<b>2 397 271 \$</b>

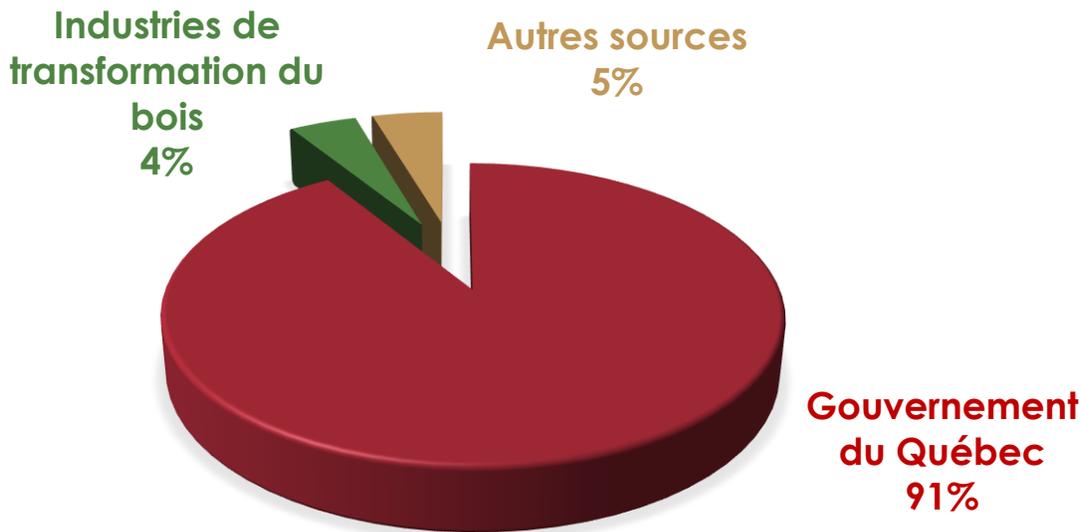


Figure 2. Provenance des revenus de l'Agence en 2023-2024.

### Contributions en services

En plus de leur rôle dans le financement des activités, les partenaires de l'Agence ont aussi contribué activement à son fonctionnement en investissant de leur temps. Ils ont participé aux séances du conseil d'administration, à des comités, ainsi qu'aux autres activités inhérentes à la fonction de représentant d'un organisme au sein de l'Agence. La valeur de ces contributions en services a été estimée pour l'année 2023-2024 et est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3. Contributions en services des partenaires de l'Agence au cours de 2023-2024.

Catégorie de partenaire	Organisme	Valeur estimée	Total
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 300 \$	3 300 \$
Monde municipal	MRC d'Acton	1 800 \$	4 800 \$
	MRC Brome-Missisquoi	600 \$	
	MRC du Haut-Saint-Laurent	600 \$	
	MRC des Maskoutains	- \$	
	MRC Roussillon	1 800 \$	
	MRC Vallée-du-Richelieu	- \$	
Industrie	Domtar inc.	2 100 \$	3 900 \$
	Scierie Brigham inc.	- \$	
	Scierie Les Bois Riant inc.	1 800 \$	
Propriétaires	Group. forestier des Cantons inc.	3 900 \$	7 500 \$
	Synd. des Producteurs forestiers du Sud du Québec	3 600 \$	
<b>Total des contributions en services</b>			<b>19 500 \$</b>



## Activités réalisées par l'Agence

### Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie est responsable de voir au bon fonctionnement de l'Agence, ainsi qu'à la réalisation de ses mandats et à l'atteinte de ses objectifs. En 2023-2024, le conseil d'administration s'est rencontré à 7 reprises soit le 11 mai, le 8 juin, le 18 septembre, le 26 octobre, le 7 décembre 2023 ainsi que le 8 février et le 28 mars 2024. Lors de ces réunions, il a été question des sujets suivants :

- La mise en place du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ;
  - l'adoption du plan d'action en lien avec l'entente de gestion (voir Annexe 5) ;
  - l'accréditation des conseillers forestiers ;
  - le partage du budget entre les conseillers forestiers accrédités ;
  - l'adoption de la programmation de l'Agence et de celles de ses conseillers ;
  - la révision des programmations et des enveloppes réservées en cours d'année ;
  - l'adoption du plan de sondage dans le cadre de la vérification opérationnelle ;
  - l'adoption du rapport portant sur l'évaluation des critères de performance des conseillers forestiers ;
  - l'adoption des directives administratives régionales ;
  - l'adoption du contrat d'accréditation entre les conseillers forestiers et l'Agence ;
  - le suivi du programme d'aide ;
  - les budgets supplémentaires du PAMVFP.
- Le budget de l'Agence :
  - le suivi des revenus et des dépenses de l'Agence ;
  - l'adoption des prévisions budgétaires ;
  - le suivi des contributions de l'industrie ;
  - le suivi des ententes de financement signées avec les partenaires de la région ;
  - l'acceptation des états financiers.
- l'administration et le fonctionnement de l'Agence :
  - la préparation de l'assemblée générale annuelle ;
  - la préparation du rapport annuel des activités de l'Agence ;
  - la préparation et l'acceptation du rapport d'activité de l'Agence ;
  - la désignation des officiers de l'Agence ;
  - la mise à jour des conditions salariales des employés de l'Agence ainsi que la politique de gestion des employés.
- Autres sujets :
  - le suivi des activités de transfert de connaissance forestière de l'Agence ;
  - le suivi de l'entente sectorielle sur la forêt ;
  - le suivi de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
  - l'autorisation de dépôt d'une demande de financement à la Fondation de la Faune ;
  - l'autorisation de signature de l'entente de financement sur les plans d'aménagement forestier bonifiés à Environnement et Changement climatique Canada et le suivi de ce projet.



Le Tableau 4 présente la liste des administrateurs et leurs présences aux séances du conseil d’administration de l’Agence, durant l’année 2023-2024.

**Tableau 4. Présences des administrateurs aux séances du conseil d’administration de l’Agence en 2023-2024.**

Administrateurs	Nb de présences / nb de séance en poste	Note
Boyle, Kevin	6/7	
Dagenais, Lucie	2/5	En poste jusqu'en décembre 2023
Drapeau, Sylvain	6/7	
Gauthier, Michel	7/7	
Godère, Richard	6/7	
Jaccard, Eric	5/7	
Larrivée, Martin	5/7	
Meagher, Nicolas	7/7	
Ménard, Jean-Marc	6/7	
Métras, Yves	2/7	
Nadeau, Marilyn	0/1	En poste depuis mars 2024
Pépin, Richard	0/7	
Renaud, Marc-Antoine	6/7	
Roy, Jean-Paul	7/7	
Saint-Pierre, Mario	0/7	





## Programmes d'aide financière administrés par l'Agence

### Présentation des programmes d'aide

En 2023-2024, l'Agence forestière de la Montérégie administrait les deux programmes d'aide, destinés aux producteurs forestiers de son territoire, qui sont présentés dans les encadrés qui suivent.

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Pour y accéder, le propriétaire doit détenir un certificat de producteur forestier.

Depuis avril 2014, l'aide financière se présente en deux parties, soit d'une part l'aide technique (pour la planification des travaux) et d'autre part l'aide à l'exécution des travaux. Le propriétaire peut avoir recours à l'un ou l'autre, ou encore aux deux parties de l'aide financière. Pour plus de détails, consulter le site internet de l'Agence :

<http://afm.qc.ca/pamvfp/>.

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet de financer les travaux sylvicoles des groupes de traitements suivants :

- 1) Préparation de terrain
- 2) Plantation
- 3) Entretien de plantation
- 4) Traitements non commerciaux
- 5) Traitements commerciaux

#### Programme Subvention 2021

À la fin de 2021, le MRNF confirmait à l'Agence un financement pour soutenir et accroître la production de bois en forêt privée. Prévu pour 4 ans, ce financement vise la réalisation de travaux de récolte de bois. Pour son territoire, l'Agence a reçu un montant de 1 150 000\$ pour ces 4 années.

Ce programme complète le financement des traitements commerciaux financés par le PAMVFP. Comme ce dernier, il prévoit des montants pour financer tant la planification (aide technique) que la réalisation (exécution) des traitements commerciaux. Il n'est cependant applicable exclusivement à cette catégorie de travaux sylvicoles.

### Bilan de l'aide financière versée en 2023-2024

Comme le montre le Tableau 5, une aide financière totale de 1 598 051 \$ a été versée à des producteurs forestiers ou leurs conseillers au cours de l'exercice 2023-2024 pour la planification ou la réalisation de travaux sylvicoles, ce qui correspond à une augmentation de 29% par rapport à 2022-2023. La plus grande part, soit 1 219 136 \$ provient du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (une augmentation de 39% par rapport à l'année précédente) contre 378 915 \$ provenant du programme Subvention 2021 (6% de plus que l'année précédente). Il faut préciser qu'au cours de l'année, le ministère a investi des sommes additionnelles au PAMVFP, soit 224 000\$ en début d'année et 167 000\$ en décembre dernier, pour notre territoire. De plus, le MRNF a permis aux agences d'investir, dès 2023-2024, les sommes prévues pour 2024-2025 du programme Subvention 2021. L'agence a donc bonifié le budget de 2023-2024 d'un montant 170 000\$.



**Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2023-2024 dans le cadre de chacun des programmes d'aide, présenté par groupe de traitements sylvicoles.**

Programme	Nombre d'unités			Argent investi (\$)		
	PAMVFP	Subvention 2021	TOUS	PAMVFP	Subvention 2021	TOUS
<b>Groupes de travaux (unité)</b>						
Préparation de terrain (ha)	9		<b>9</b>	12 661 \$	-\$	<b>12 661 \$</b>
Plantation (1000 plants)	38		<b>38</b>	24 952 \$	-\$	<b>24 952 \$</b>
Entretien de plantation (ha)	17		<b>17</b>	37 077 \$	-\$	<b>37 077 \$</b>
Traitements non commerciaux (ha)	1		<b>1</b>	1 013 \$	-\$	<b>1 013 \$</b>
Traitements commerciaux (ha)	799	304	<b>1 104</b>	1 020 209 \$	337 369 \$	<b>1 357 579 \$</b>
Martelage (ha)	704	233	<b>937</b>	123 225 \$	41 546 \$	<b>164 771 \$</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1 219 136 \$</b>	<b>378 915 \$</b>	<b>1 598 051 \$</b>

**Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2023-2024 dans le cadre des programmes d'aide, présentée par groupe de traitements sylvicoles et par MRC.**

Territoire MRC	Groupes de traitements					Total
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien de plantation	Traitements non commerciaux	Traitements commerciaux	
Acton	11 972 \$	10 642 \$		1 013 \$	199 773 \$	<b>223 400 \$</b>
Beauharnois-Salaberry					11 495 \$	<b>11 495 \$</b>
Brome-Missisquoi		5 117 \$	5 889 \$		517 196 \$	<b>528 202 \$</b>
La Haute-Yamaska					367 236 \$	<b>367 236 \$</b>
La Vallée-du-Richelieu					11 039 \$	<b>11 039 \$</b>
Le Haut-Richelieu					4 573 \$	<b>4 573 \$</b>
Le Haut-Saint-Laurent	689 \$	9 193 \$	27 044 \$		178 273 \$	<b>215 199 \$</b>
Les Jardins-de-Napierville			4 144 \$		47 247 \$	<b>51 391 \$</b>
Les Maskoutains					115 524 \$	<b>115 524 \$</b>
Longueuil					-\$	<b>-\$</b>
Marguerite-D'Youville					-\$	<b>-\$</b>
Pierre-De Saurel					36 135 \$	<b>36 135 \$</b>
Roussillon					-\$	<b>-\$</b>
Rouville					-\$	<b>-\$</b>
Vaudreuil-Soulanges					33 860 \$	<b>33 860 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 661 \$</b>	<b>24 952 \$</b>	<b>37 077 \$</b>	<b>1 013 \$</b>	<b>1 522 349 \$</b>	<b>1 598 051 \$</b>

Le Tableau 6 précise les montants, issus de ces programmes d'aide, investis dans chacune des MRC du territoire de l'Agence. Sans surprise, les MRC les plus forestières du territoire, soit celles de Brome-Missisquoi et de la



Haute-Yamaska, sont celles où les investissements des programmes d'aide aux producteurs forestiers ont été les plus importants, avec respectivement 33% et 23% du total. Elles sont suivies par les MRC d'Acton et du Haut-Saint-Laurent où sont investis 14% et 13% du total.

Vous trouverez, à l'annexe 3, le détail de l'aide financière versée en 2023-2024. Ce tableau permet de voir les superficies traitées et les montants versés, détaillés par activité ainsi que par type d'aide (technique ou exécution).

### Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MRNF en 2023-2024

Au cours de 2023-2024, les programmes du MRNF administrés par l'Agence ont permis d'aider à la planification et/ou la réalisation de travaux d'aménagement forestier 122 producteurs forestiers du territoire de l'Agence, soit seulement 2 de plus que l'année précédente.

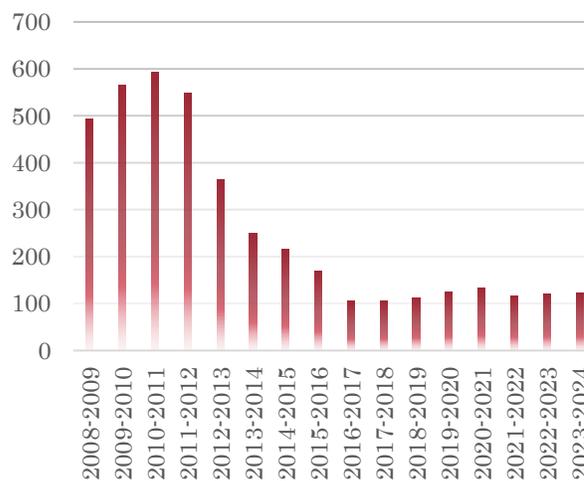
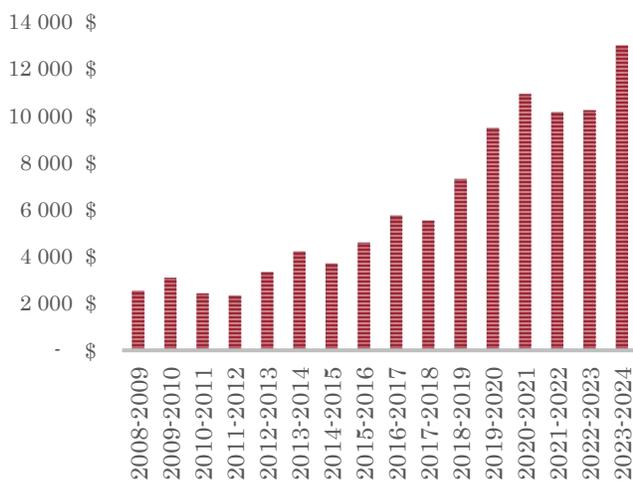
En 2023-2024, une moyenne de 12 992\$ a été versée par producteur forestier bénéficiaire, ce qui correspond à un énorme bond de 27% par rapport à la moyenne de l'année précédente.

Cependant, comme permet de le constater la Figure 3a, le montant moyen investi par producteur desservi chaque année par nos programmes s'est plutôt stabilisé autour du montant 2019-2020, après la croissance soutenue qui se manifestait depuis 2014-2015.

Comme on peut le voir à la Figure 3 b, le nombre de producteurs forestiers desservis par les programmes administrés par l'AFM fluctue très légèrement au dessus de 100, soit le niveau modeste qu'il atteignait en 2016-2017, après la décroissance spectaculaire qui se produisait depuis 2010-2011

Cette année, explosion du montant moyen d'aide versé par producteur forestier.

**Maintien du nombre de producteurs forestiers desservis** cette année malgré une augmentation du montant total d'aide financière.



**Figure 3a) Montant moyen par producteur forestier desservi sur le territoire, versé annuellement en provenance des programmes d'aide.**

**b) Nombre de producteurs forestiers desservis annuellement par les programmes d'aide, sur le territoire**



Comme on peut le voir au Tableau 7, c’est 10 % des producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l’AFM qui ont bénéficié d’aide de ces programmes au cours de l’année 2023-2024.

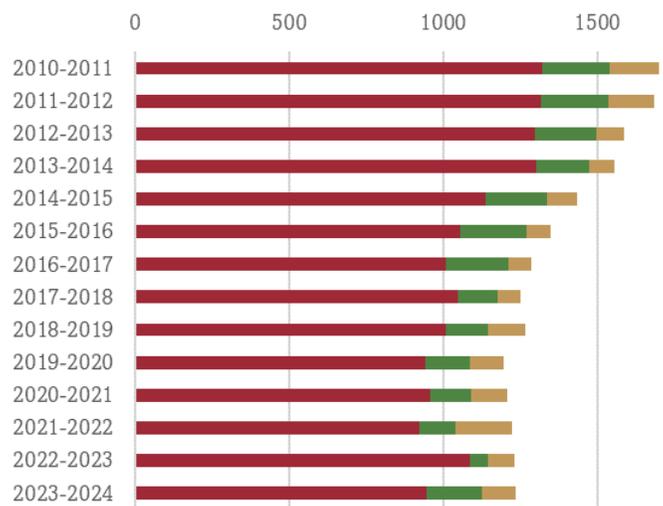
**Tableau 7. Nombre de producteurs forestiers enregistrés et desservis par MRC et montants investis dans le cadre des programmes d’aide financière dans chacune d’entre elles en 2023-2024.**

Territoire MRC	Produc- teurs enregis- trés	Produc- teurs desservis	% des producteurs desservis	Aide versée dans le cadre des programmes			Aide moyenne par producteur
				PAMVFP	Subvention 2021	Aide totale (2 programmes)	
Acton	115	21	18%	191 152 \$	32 248 \$	223 400 \$	10 638 \$
Beauharnois-Salaberry	14	2	14%	5 841 \$	5 654 \$	11 495 \$	5 748 \$
Brome-Missisquoi	455	33	7%	372 377 \$	155 825 \$	528 202 \$	16 006 \$
La Haute-Yamaska	149	16	11%	274 278 \$	92 958 \$	367 236 \$	22 952 \$
La Vallée-du-Richelieu	40	3	8%	1 962 \$	9 077 \$	11 039 \$	3 680 \$
Le Haut-Richelieu	23	1	4%	4 573 \$	- \$	4 573 \$	4 573 \$
Le Haut-Saint-Laurent	155	22	14%	163 231 \$	51 967 \$	215 199 \$	9 782 \$
Les Jardins-de- Napierville	57	9	16%	45 827 \$	5 564 \$	51 391 \$	5 710 \$
Les Maskoutains	68	8	12%	96 256 \$	19 267 \$	115 524 \$	14 440 \$
Longueuil	2	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$
Marguerite-D’Youville	30	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$
Pierre-De Saurel	53	3	6%	29 780 \$	6 355 \$	36 135 \$	12 045 \$
Roussillon	10	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$
Rouville	19	1	5%	- \$	- \$	- \$	- \$
Vaudreuil-Soulanges	58	4	7%	33 860 \$	- \$	33 860 \$	8 465 \$
<b>Montérégie</b>	<b>1235</b>	<b>122</b>	<b>10%</b>	<b>1 219 136 \$</b>	<b>378 915 \$</b>	<b>1 598 051 \$</b>	<b>13 099 \$</b>

**Tableau 8. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers entre-2010-2011 et 2023-2024.**

■ Producteurs forestiers déjà enregistrés  
■ Statuts renouvelés  
■ Nouveaux statuts

Année	Producteurs déjà enregistrés	Statuts renouvelés	Nouveaux statuts	Producteurs forestiers enregistrés
2010-2011	1322	217	161	1700
2011-2012	1318	218	148	1684
2012-2013	1299	197	91	1587
2013-2014	1303	171	80	1554
2014-2015	1136	202	98	1436
2015-2016	1057	212	79	1348
2016-2017	1009	201	74	1284
2017-2018	1047	128	76	1251
2018-2019	1009	135	122	1266
2019-2020	942	145	109	1196
2020-2021	958	132	119	1209
2021-2022	924	117	184	1225
2022-2023	1085	62	83	1230
2023-2024	947	177	111	1235

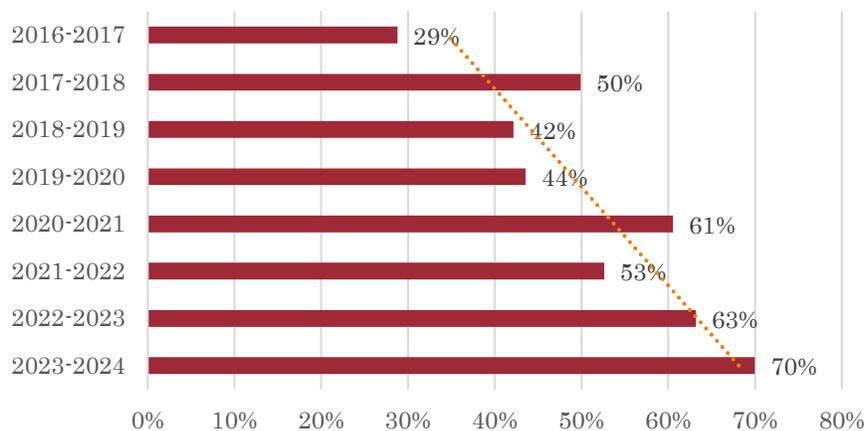


Nb de statuts de producteur forestier



## Évolution de la mécanisation et taille des chantiers de travaux sylvicoles.

Les forêts du territoire de notre Agence, avec la petite taille des propriétés forestières et la composition feuillue de ses forêts qui occasionnent une omniprésence des coupes partielles et de traitements de petites superficies ainsi qu'une fréquence de troncs de gros diamètre, sont moins propices à la mécanisation des travaux sylvicoles. C'est sans doute pour ces raisons que la mécanisation des travaux forestiers commerciaux du territoire s'est concrétisée relativement tardivement par rapport à la plupart des autres régions du Québec. Récemment, la mécanisation a néanmoins pris beaucoup d'ampleur sur le territoire. De marginaux au début des années 2010, les travaux mécanisés y sont devenus dominants et ont été utilisés sur 70% des superficies traitées en travaux commerciaux de la dernière année. La Figure 4 montre la progression des proportions de superficies de travaux financés, réalisés par des opérations mécanisées.



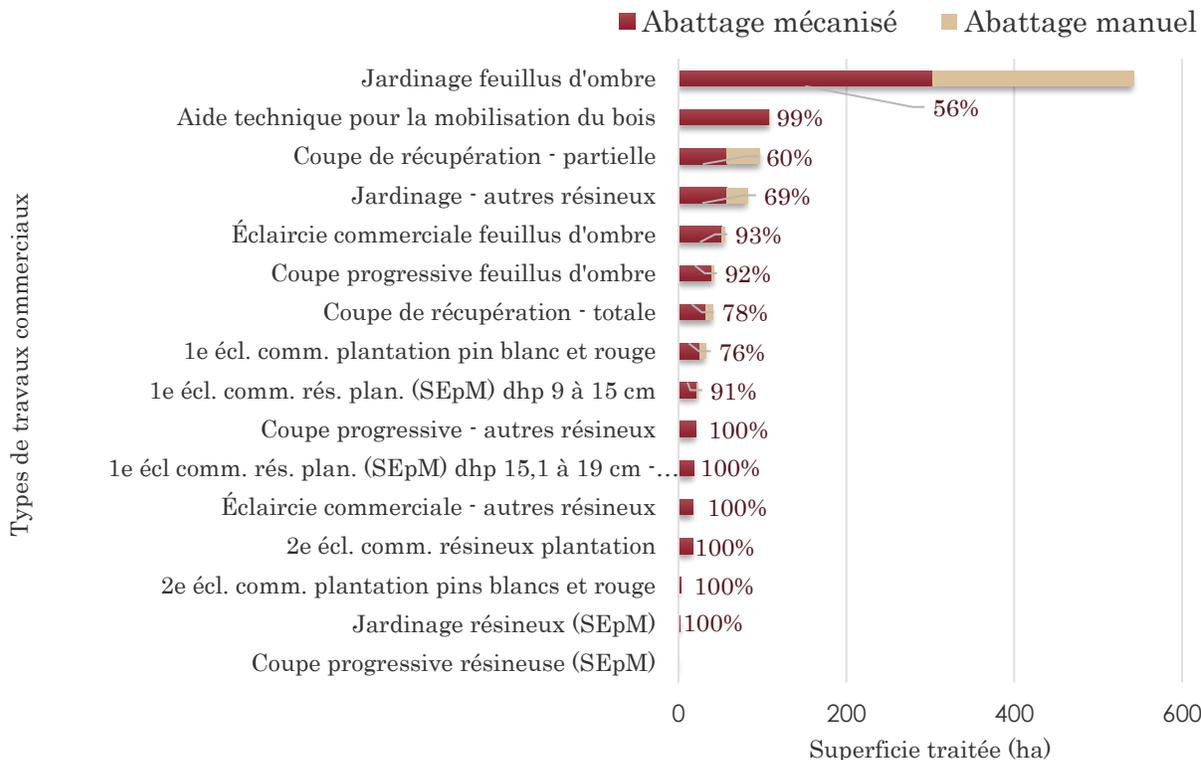
**Figure 4. Pourcentages annuels des superficies forestières traitées de façon mécanisée parmi les travaux forestiers commerciaux financés entre 2016-2017 et 2023-2024.**

Cependant, la mécanisation reste toujours mieux adaptée aux travaux en forêt résineuse. Comme on peut le voir à la Figure 5, les types de travaux s'appliquant aux peuplements de ce type sont ceux avec les plus grandes proportions de travaux mécanisés, soit entre 76 et 100%. C'est le cas des éclaircies commerciales en peuplements et en plantations de résineux (pins blanc et rouge; sapin-épinettes-mélèze ; autres résineux) et des coupes progressives d'autres résineux, soit les neuf derniers types de travaux présentés dans le graphique suivant, à l'exception du dernier<sup>1</sup>.

Les proportions de travaux mécanisés sont aussi très élevées pour les coupes de récupération et les éclaircies commerciales, et ce, même en peuplements feuillus (92 et 93%). Même le jardinage, y compris celui en forêt feuillue d'ombre, le traitement champion sur notre territoire, bien qu'il semble moins propice à la mécanisation, n'échappe pas à la tendance et était réalisé surtout de façon mécanisée cette année (59% en feuillu d'ombre et 69% en « autres résineux <sup>2</sup>»)

<sup>1</sup> La coupe progressive résineuse (sapin épinette mélèze) a été anecdotique cette année, ayant servi à traiter moins d'un hectare de forêt, (0.66ha) et ce manuellement, raison pour laquelle on obtient 0% d'abattage mécanisé.

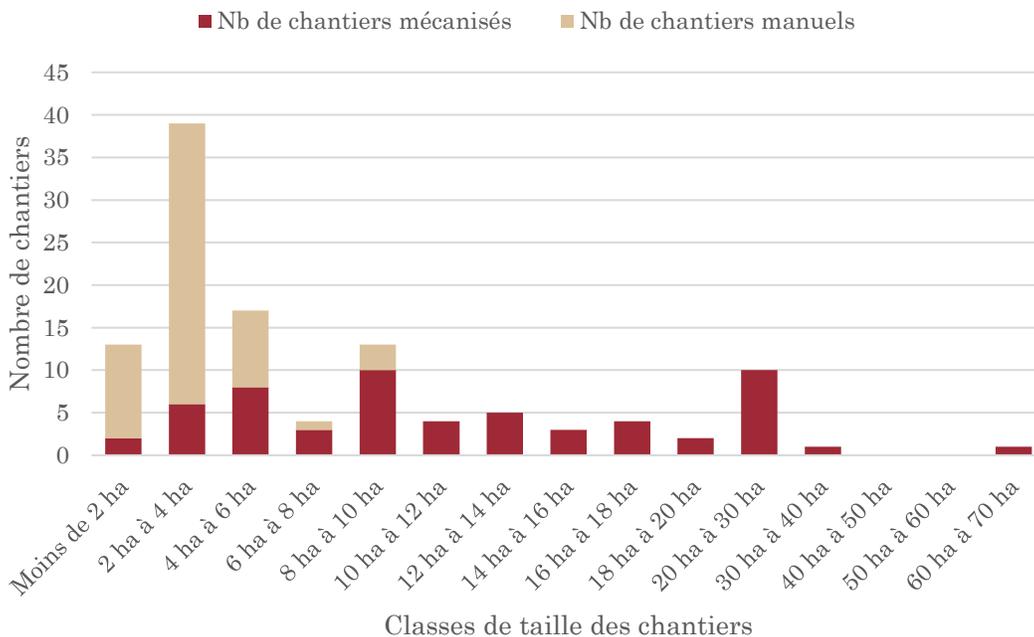
<sup>2</sup> Autres résineux = Pins, pruche, thuya.



**Figure 5. Superficies des différents types de travaux forestiers commerciaux financés (ha) en fonction du type d'abattage (avec % d'abattage mécanisé)**

Durant l'année 2023-2024, 111 chantiers de travaux commerciaux ont fait l'objet de subvention par nos programmes. La taille moyenne de ces chantiers était de 5,8 hectares (ha) lors des opérations manuelles contre 13,1 ha lors d'interventions mécanisées, avec une moyenne de 9,9 ha par chantier, tous types confondus.

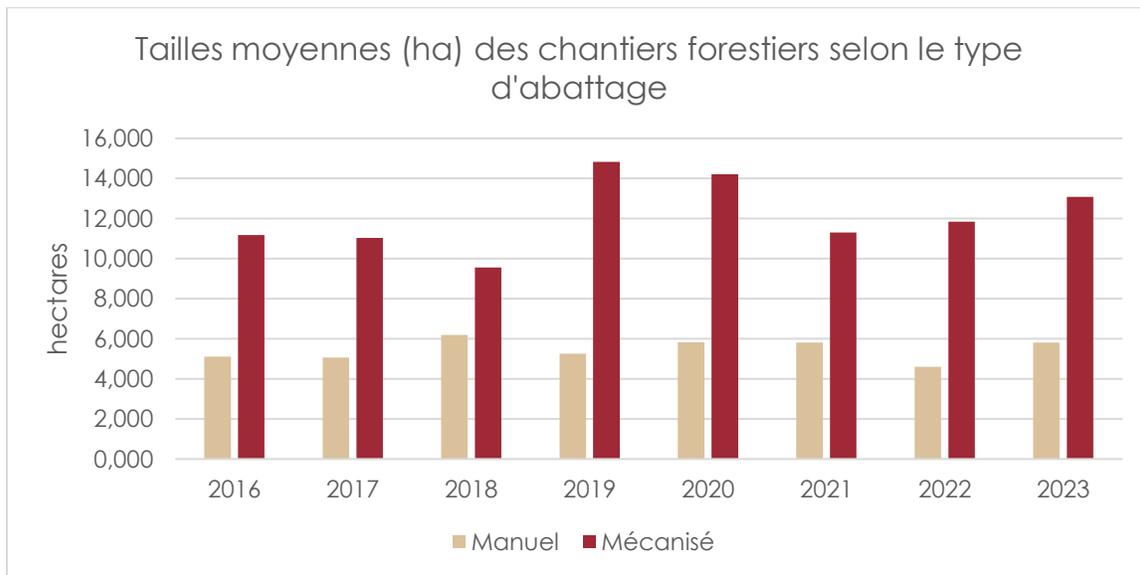
La Figure 6. Nombre de chantiers de travaux forestiers commerciaux par classe de taille de chantiers et par type d'opération de sur le territoire de l'Agence. Figure 6 nous permet de constater que les opérations manuelles dominaient sur les chantiers des petites classes de tailles, soit ceux de 6 ha et moins, alors que les opérations mécanisées dominaient toutes les classes de tailles de chantiers supérieures à 6 ha.



**Figure 6. Nombre de chantiers de travaux forestiers commerciaux par classe de taille de chantiers et par type d'opération de sur le territoire de l'Agence.**

La mécanisation des travaux allant souvent de pair avec de plus grands chantiers forestiers, on peut croire que l'accroissement de la mécanisation pourrait pousser à l'augmentation de la taille des chantiers sylvicoles.

Selon les données dont nous disposons, on peut constater une augmentation de la taille moyenne des chantiers pour les travaux mécanisé au cours des 5 dernières années (2019 à 2023).



**Figure 7. Tailles moyennes des chantiers forestiers commerciaux subventionnés du territoire de l'Agence au cours des 8 dernières années.**



### Conseillers forestiers accrédités en 2023-2024

À la séance d'accréditation du printemps 2023, les mêmes 11 conseillers forestiers que l'année précédente ont été accrédités de nouveau par l'Agence pour assurer la livraison des programmes d'aide aux producteurs forestiers de son territoire. La liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence présentant également les coordonnées de chacun peut être consultée à l'annexe 5.

Quant au Tableau 9 qui suit, il présente, pour chacun de ces conseillers, la valeur des travaux financés dans le cadre de chacun des programmes d'aide, au cours de la dernière année.

**Tableau 9. Montants d'aide versés pour des travaux sylvicoles réalisés en 2023-2024 présentés par les conseillers forestiers.**

Conseillers forestiers accrédités	PAMVFP	Programme Subvention 2021	Aide totale (2 programmes)	Nombre de producteurs desservis	Aide financière versée par producteur
Sylva Croissance inc.	48 676 \$	15 296 \$	63 972 \$	6	10 662 \$
René Dulude, ing.f.	200 248 \$	53 852 \$	254 100 \$	32	7 941 \$
Société Forestière Cambium enr.	145 443 \$	29 811 \$	175 254 \$	8	21 907 \$
Gestion intégrée des forêts AET	9 391 \$	1 355 \$	10 746 \$	2	5 373 \$
For-Éco enr.	55 986 \$	7 605 \$	63 591 \$	12	5 299 \$
Chabot, Pomerleau & Associés	97 194 \$	12 104 \$	109 298 \$	5	21 860 \$
Groupement forestier des Cantons inc.	341 635 \$	217 568 \$	559 203 \$	28	19 972 \$
Acérifor inc.	39 667 \$	2 844 \$	42 511 \$	2	21 256 \$
Groupe Immofoor inc.	227 600 \$	26 996 \$	254 596 \$	22	11 573 \$
Ressources Forestières Biotique inc.	30 364 \$	7 979 \$	38 343 \$	3	12 781 \$
ProForêt Consultants inc.	22 932 \$	3 505 \$	26 437 \$	3	8 812 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 219 136 \$</b>	<b>378 915 \$</b>	<b>1 598 051 \$</b>	<b>122</b>	<b>13 099 \$</b>



## Évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2023-2024

### Méthode d'évaluation de la performance des conseillers forestiers

#### Efficacité des conseillers forestiers

Afin de s'assurer que les fonds de l'État sont investis de manière efficiente, le MRNF a établi des **critères d'évaluation de la performance** servant à juger de l'efficacité des conseillers forestiers lors de la livraison des programmes d'aide. Ces critères sont basés sur des objectifs tirés du cadre normatif du PAMVFP et sur des orientations issues du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, notamment celles qui visent :

- l'accroissement de la production de valeurs des territoires forestiers privés ;
- la protection des investissements passés et à venir ;
- l'engagement des propriétaires.

Chaque agence régionale a la responsabilité d'établir des critères de performance régionaux et d'attribuer une pondération à l'ensemble des critères de performance. Annuellement, elle doit évaluer la performance de ses conseillers forestiers, sur le plan technique et administratif, sur la base des critères provinciaux et régionaux. Elle doit préalablement avoir établi, pour chacun d'eux, la cible à atteindre en tenant compte des particularités régionales. Sur cette base, l'Agence prépare les bulletins de performance des conseillers forestiers. Enfin, elle détermine lesquels des critères joueront sur le partage de l'enveloppe budgétaire entre les conseillers l'année suivante.



Au cours de l'année 2023-2024, l'Agence a évalué le travail de chacun des conseillers forestiers accrédités dans le cadre de la livraison des programmes d'aide. Elle s'est basée sur huit critères de performance et leur pondération, adoptés en 2018-2019 et présentés au Tableau 10.



**Tableau 10. Critères de performance et pondération utilisés en 2023-2024 pour préparer le bulletin des conseillers forestiers.**

Catégorie de critères	No du critère MRNF	Objet du critère	Détails	Pointage	Pondération
<b>Travail de qualité et versement de l'aide financière</b>	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	Données administratives Pertinence et cohérence des données techniques requises Données terrain (croquis, superficies, critères d'exécution ou d'admissibilité)	20	80%
	2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	Données administratives Pertinence et cohérence des données techniques requises Données terrain (quantité, qualité, croquis, superficies, critères d'exécution ou d'admissibilité)	40	
	7	Facturation des travaux	Présence des pièces justificatives requises	20	
<b>Améliorer les conditions des travailleurs</b>	5	Détenir un programme de prévention en santé et sécurité au travail	Présence ou absence d'un programme approuvé par la CSST	1	
<b>Planification et administration du programme</b>	3	Suivi des plantations	Pertinence et cohérence des données requises	2	20%
	4	Respect de la programmation de l'Agence	Respect des objectifs visés	1	
	6	Qualité des documents	Respect des délais de transmission Cohérence et pertinence des données demandées	3 3	
<b>Autres</b>	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée	Objectif d'investissement atteint (90% du budget attribué)	10	
			Investissement situé entre 85% et 89%	5	
			Investissement inférieur à 85%	0	

Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers

Un bilan de la vérification opérationnelle a été réalisé. Il reste cependant incomplet à cette étape puisque d'autres vérifications se sont révélées nécessaires pour le finaliser. Ces dernières seront réalisées au début de l'année 2024-2025.

Voici tout de même un premier aperçu des vérifications réalisées jusqu'à présent.



**Tableau 11. Suivi des traitements sylvicoles ayant fait l'objet de vérifications opérationnelles aléatoires à l'étape de la prescription en 2023-2024.**

Groupe de travaux		Nombre de prescriptions reçues	Nombre de prescriptions vérifiées	% vérifié
5	Péparation de terrain	4	0	0.0%
6	Reboisement	8	0	0.0%
7	Entretien de plantation	11	3	27.3%
8	Traitements non commerciaux	1	0	0.0%
9	Traitements commerciaux	261	17	6.5%
<b>Total</b>		<b>285</b>	<b>20</b>	<b>7.0%</b>

**Tableau 12. Suivi des traitements sylvicoles ayant fait l'objet de vérifications opérationnelles aléatoires à l'étape du rapport d'exécution en 2023-2024.**

Groupe de travaux		Nombre de rapports d'exécution reçus	Nombre de rapports d'exécution vérifiés	% vérifié
5	Péparation de terrain	3	0	0.0%
6	Reboisement	8	2	25.0%
7	Entretien de plantation	8	1	12.5%
8	Traitements non commerciaux	1	0	0.0%
9	Traitements commerciaux	253	27	10.7%
<b>Total</b>		<b>273</b>	<b>30</b>	<b>11.0%</b>

### Recommandations pour l'amélioration de la performance des conseillers forestiers

Suite à cet exercice, voici les recommandations de l'équipe de vérification pour améliorer la performance des conseillers forestiers lors de l'exercice financier 2024-2025.

- ✓ Maintenir à 7% le seuil minimal de travaux à vérifier, tant à l'étape de la prescription qu'à celle de la vérification des travaux ;
- ✓ Poursuivre l'accompagnement et le support aux conseillers dans le déploiement des programmes d'aide à la mise en valeur ;
- ✓ Poursuivre la vérification de la destination des volumes de bois lors de la réalisation de travaux de récolte à s'assurant d'avoir l'ensemble de l'information ;
- ✓ Favoriser et encourager l'exécution de travaux sylvicoles par le biais d'un budget dynamisme pour les conseillers ;
- ✓ Assurer le suivi des dossiers de vérification opérationnelle de 2023-2024.



## Stratégies régionales de production et mobilisation des bois

Depuis quelques années, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite que la forêt privée augmente sa contribution à l’approvisionnement des usines de transformation des bois. Un écart important entre la possibilité forestière et la récolte est observé en forêt privée. Le MRNF et les partenaires de la forêt privée ont convenu de la nécessité de stimuler la mobilisation des bois.

Plusieurs démarches en ce sens ont déjà eu lieu depuis 2015, notamment la création de nouveaux programmes d’aide comme ceux de mobilisation des bois, Subvention 2018 et Subvention 2021. Cette volonté s’est également traduite par la mise en place d’une **stratégie nationale de production de bois**, adoptée en 2020. L’axe visant **l’augmentation de la production et la mobilisation des bois** de cette stratégie entend mettre à contribution la forêt privée. Sa vision nationale se concrétise par des stratégies régionales de production et de mobilisation de bois permettant de faire face aux défis et aux enjeux propres à chaque région.

### Stratégie régionale de mobilisation des bois

Le développement de sa stratégie de mobilisation des bois a permis à l’Agence d’identifier les enjeux limitant l’augmentation de la récolte et de la mise en marché de bois sur son territoire. Le Tableau 13 présente les actions réalisées en 2023-2024 pour faire face aux enjeux identifiés dans le cadre de la stratégie régionale de mobilisation des bois.

### Stratégie régionale de production de bois

**En 2022-2023, le MRNF a demandé à chaque agence régionale de mise en valeur des forêts privées d’établir des cibles de production bois pour les prochaines années, en tenant en compte des différents scénarios sylvicoles envisagés. L’exercice a permis de se projeter en 2025, 2050 et 2080 en considérant le contexte régional et les scénarios sylvicoles les plus plausibles pour notre région, en se basant sur l’année de référence 2021-2022. Comme le montre la**

Figure 8, les cibles de volumes récoltés et mis en marché ont ainsi été établies pour chacune de ces années, sur la base d’un scénario sylvicole intégrant des projections de plantations (court-moyen terme) et de coupes partielles en pleuplements naturels et en plantations. Au cours de l’année 2023-2024, c’est 104 000 m<sup>3</sup> qui ont été mis en marché. Nous restons loin des 150 000 m<sup>3</sup> visés pour 2025.

Année	2025	2050	2080
Volume cible de bois mis en marché	150 000 m <sup>3</sup>	175 000 m <sup>3</sup>	225 000 m <sup>3</sup>

**Figure 8. Cibles de volumes de bois à mettre en marché en provenance du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie.**



**Tableau 13. Actions réalisées en Montérégie en 2023-2024 pour faire face aux enjeux identifiés dans la politique nationale de production de bois.**

Enjeu défini	Problématique	Objectif	Moyen	Réalisation
Diminution du nombre de producteurs forestiers et des superficies enregistrées	Incitatifs financiers limités pour le propriétaire	Augmenter le nombre de propriétaires impliqués dans la mise en valeur de leur boisé ainsi que la superficie forestière enregistrée.	Réalisation de visites-conseils auprès des propriétaires de boisés	Réalisation de 40 visites-conseils dans le cadre du projet du SPFSQ de l'Entente sectorielle
	Manque d'information ou mauvaise conception de l'aménagement forestier autant pour le propriétaire que le milieu municipal	Sensibiliser les propriétaires et le milieu municipal aux bienfaits de l'aménagement forestier.	Tenir des séances d'informations auprès des MRC (Élus) sur les bienfaits de l'aménagement forestier dans le contexte des changements climatiques	
Financement des programmes		Sensibiliser les propriétaires à la récolte et à la mise en marché	Poursuivre le travail de l'agent de mise en marché pour la Montérégie	104 200 m <sup>3</sup> mis en marché, représentant 10,7% de la possibilité forestière du territoire de l'Agence, soit 966141 m <sup>3</sup> , excluant le bois de chauffage.
	Difficulté à augmenter le nombre d'hectares en travaux subventionnés	Promouvoir et encourager une complémentarité entre les programmes d'aménagement forestier disponible (PAMVFP, RTF, Catégorie immeuble forestier)	Faire un sondage auprès des conseillers forestiers sur l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (RTF)	
			Faire la promotion de l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (RTF)	
La contribution de l'industrie forestière parfois déficiente	Assurer la participation de l'industrie forestière à la mise en valeur de la forêt privée	Mettre en place une démarche de suivi des contributions de l'industrie en collaboration du syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	Un suivi rigoureux auprès des industriels a permis d'atteindre 103 000\$	
Main d'oeuvre et relève des professionnels de la forêt	Main-d'oeuvre qualifiée de plus en plus rare (professionnels forestiers)	Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant la rétention, le recrutement et la formation de la main-d'oeuvre	Faire la mise à jour du portrait réalisé en 2018 des entrepreneurs forestiers intervenant dans la région	
			Organiser des formations avec Forêt-Compétences auprès des conseillers forestiers et entrepreneur	
	Manque de relève pour le transport du bois	Assurer l'optimisation de l'offre de transport en Montérégie	Poursuivre l'optimisation du transport par le travail de l'agent de mise en marché	Ajout de cinq transporteurs sur le territoire de l'Agence, dans le cadre du projet du SPFSQ de l'Entente sectorielle.



## Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire

En 2001, l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie adoptait son premier Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV), constitué d'une part d'un document de connaissance du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie et d'autre part d'un document de planification.

La mise à jour de ce document, réalisée en 2016 et 2017 et adoptée en octobre 2017, comprend celle des deux documents qui peuvent être téléchargés à partir du site internet de l'Agence à <https://afm.qc.ca/ppmv/>.

### Suivi de la mise en œuvre du PPMV

Le plan d'action, adopté en 2017 dans le cadre du dernier PPMV, comprenait 46 actions. Parmi elles, 23 avaient été identifiées comme prioritaires. Pour chacune de ces priorités issues de l'axe environnemental, social ou économique, des indicateurs et des cibles ont été choisis pour faciliter le suivi et mesurer les écarts existant entre l'état de situation et l'objectif qu'on s'est fixé. Ce suivi de la mise en œuvre du PPMV est principalement assuré par le personnel de l'Agence, avec la collaboration des intervenants du milieu.

Au cours de 2023-2024, plusieurs des réalisations de l'Agence vont dans le sens des orientations et des actions inscrites au PPMV, comme le montre le tableau suivant.

Pour en citer quelques-uns notons d'abord les projets entourant le guide de l'Agence pour l'adaptation des forêts montérégiennes aux changements climatiques (c.c.), soit la formation des conseillers forestiers en ce sens et l'identification d'activités sylvicoles d'adaptation aux c.c. à financer, contribuent à l'orientation 4, 2 et 8 visant respectivement à Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques à Protéger la biodiversité et à Améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l'aménagement forestier.

Par ailleurs, en participant à différentes démarches régionales ou provinciales pour la planification et la protection des milieux naturels, incluant des projets et consultations sur la connectivité des habitats et des milieux naturels, sur les autres mesures de conservation efficaces ou sur la servitude de conservation forestière, l'Agence travaille à l'orientation 1 visant le maintien du couvert forestier.

Notre projet des Plans d'aménagement forestier bonifiés (nature) n'est pas en reste puisqu'il contribue à la fois aux orientations 2, 3, 5 et 8 visant respectivement à protéger la biodiversité, à protéger les milieux humides et cours d'eau, à atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes et à améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l'aménagement forestier.

Enfin, notons également les efforts soutenus de l'Agence pour faire valoir l'importance de contrôler les populations de cerfs, dont les fortes densités ont des incidences majeures sur la biodiversité, la résilience aux changements climatiques, l'envahissement par les espèces exotiques envahissantes. Cette année, ces efforts se sont déployés notamment auprès du ministère de l'Environnement de la Faune et des Parcs, des propriétaires de boisés et du grand public, notamment par la participation de l'Agence aux tables faune régionales, aux activités de sensibilisation organisées à Frelighsburg au sujet des impacts des cerfs sur les forêts et le dépôt d'une demande de subvention au MAMH, sur l'installation d'exclos, le tout contribuant au moins aux orientations 2, 4, 5 du PPMV.



**Tableau 14. Projet ou actions de l'Agence en 2023-2024 en lien avec les priorités et orientations issues du dernier Plan de protection et de mise en valeur de son territoire (PPMV).**

Axe	Orientation du PPMV		Projet ou action réalisée en 2023-2024
<b>Axe environnemental</b>	Orientation 1	Maintenir le couvert forestier	Participer aux consultations sur les autres mesures de conservation efficace dirigée par CNC ; Participer comme partenaire au projet de CNC sur le modèle de servitude forestière ; Participer à la démarche régionale de connectivité des habitats et milieux naturels de l'Estrie (CREE)
	Orientation 2	Protéger la biodiversité	Projet des Plans d'aménagement forestiers bonifiés Vidéo grand public sur le guide pour l'adaptation des forêts face aux changements climatiques Formation des conseillers sur ce thème Financement de travaux sylvicoles d'adaptation aux c.c. Faire valoir l'importance du contrôle du cerf de Virginie à la Table faune régionale de la Montérégie ; Participer aux initiatives de Frelighsburg pour favoriser le contrôle du cerf de Virginie ; Projet de sensibilisation au broutement des cerfs par des exclos.
	Orientation 3	Protéger les milieux humides et cours d'eau	Projet des Plans d'aménagement forestiers bonifiés.
	Orientation 4	Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques	Vidéo grand public sur le guide pour l'adaptation des forêts face aux changements climatiques ; Formation des conseillers sur ce thème ; Activités favorisant le contrôle du cerf (voir orientation 2).
	Orientation 5	Atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes	Projet des Plans d'aménagement forestiers ; bonifiés Participation aux démarches de concertation régionale sur les espèces exotiques envahissantes pilotées par les Conseils régionaux de l'Environnement de la Montérégie et de l'Estrie ; Activités favorisant le contrôle du cerf (voir orientation 2)
<b>Axe social</b>	Orientation 6	Mobiliser les propriétaires à mettre en valeur leur boisé	Financement des activités de formation organisées par le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.
	Orientation 7	Freiner l'impact de la diminution de la main-d'œuvre forestière	Financement de la formation organisée par le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec sur l'abattage directionnel.
	Orientation 8	Améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l'aménagement forestier	Projet des Plans d'aménagement forestiers bonifiés ; Vidéo grand public sur le guide pour l'adaptation des forêts face aux changements climatiques ; Formation des conseillers sur les c.c.
<b>Axe économique</b>	Orientation 9	Encourager la transformation de bois en provenance de la région	Contribuer à l'action visant à assurer la participation de l'industrie forestière à la mise en valeur de la forêt en faisant le suivi des contributions des industries et leur sensibilisation.
	Orientation 10	Augmenter la récolte de bois et sa mise en marché	Coordination de l'entente sectorielle finançant le projet du SPFSQ pour l'Amélioration de la mise en marché des bois.
	Orientation 11	Améliorer l'efficacité dans la livraison des programmes	Formation des conseillers sur ce thème pour l'adaptation des forêts face aux changements climatiques



## Concertation régionale

L'Agence a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire. Pour ce faire, l'Agence est appelée à siéger à plusieurs tables de concertation provinciales, régionales ou locales en lien avec ses mandats.

### Participation à des exercices de concertation régionale

Au cours de l'année 2023-2024, l'Agence a participé à plusieurs tables de concertation régionales, aux rencontres du conseil d'administration d'organismes régionaux et à des comités de projets. Le tableau suivant présente ces principales participations :

**Tableau 15. Tables de concertation, comités et conseils d'administration d'organismes régionaux auxquels a participé l'AFM en 2023-2024.**

Organisme responsable	Nature de la concertation	Participation à titre de
 Organisme de bassin versant de la Yamaska	Séances du CA	Membre de la table de concertation
 Agence de géomatique de la Montérégie (Géomont)	Séances du CA et du CE	Administrateur de Géomont
 Ministère des Ressources Naturelles et des forêts (MRNF)	Table des agences du Québec	Représentant de l'AFM
 Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFFP)	Table Faune régionale de la Montérégie/ Consultation sur les mesures complémentaires de conservation	Membre de la table faune régionale
 Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Consultation sur le développement de la zone agricole	Représentant de l'AFM
 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Orientations gouvernementales sur l'aménagement du territoire (OGAT)	Représentant de l'AFM
 MRC de la Haute-Yamaska	Comité de suivi du PDZA	Membre du comité de suivi du PDZA
 MRC Beauharnois -Salaberry	Concertation pour l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques ou des milieux naturels	Représentant de l'AFM
 MRC Haut-Richelieu		
 Association forestière du sud du Québec (AFSQ)	Séances du conseil d'administration et du conseil exécutif	Administrateur de l'AFSQ
 Conseils régionaux de l'environnement de la Montérégie et de l'Estrie	Tables régionales de concertation sur les espèces exotiques envahissantes de la Montérégie et de l'Estrie	Représentant de l'AFM
 Conservation de la Nature Canada	Comité du projet Modèle de servitude de conservation forestière / Consultation provinciale sur les mesures de conservation efficaces	Représentant de l'AFM



	<p>Réseau Foresterie Frelighsburg et région</p>	<p>Comité local pour favoriser un meilleur contrôle des populations de cerf de Virginie</p>	<p>Représentant de l'AFM</p>
	<p>UPA Montérégie</p>	<p>Comité du projet de reboisement des coulées agricoles</p>	<p>Représentant de l'AFM</p>

## Démarches de concertation initiées par l'Agence

### Entente sectorielle sur la forêt montérégienne

Après la première mouture de l'entente sectorielle sur la forêt qui a pris fin en 2022, des démarches ont été entreprises par les partenaires, à l'issue desquelles ils ont convenu de renouveler ce partenariat, impliquant encore cette fois le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Ressources naturelles et de Forêts (MRNF), le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ainsi que les 14 MRC du territoire de l'Agence, l'agglomération de Longueuil, la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) et l'Agence forestière de la Montérégie. Ils ont convenu que l'entente devrait définir des stratégies permettant de mieux cibler les enjeux soulevés lors du bilan de la première entente, en plus de définir une vision du développement du milieu forestier de la nouvelle Montérégie. Cette nouvelle mouture de l'entente, dont la coordination reste assurée par l'Agence forestière de la Montérégie, comprend trois volets.

Le premier volet porte sur la sensibilisation à l'importance de l'aménagement forestier auprès des propriétaires de boisé par le biais d'une stratégie de communication. Une collaboration entre les partenaires de l'entente, son mandataire (l'Agence) et une firme en communication a été mise en place pour l'élaboration d'un plan de communication et sa mise en œuvre auprès des publics cibles.

Le deuxième volet porte sur la stratégie d'aménagement forestier et agroforestier. De ce volet quatre projets ont été retenus, qui comportent des actions sur le terrain, touchant le milieu forestier. Un montant total de 645 500\$ a été octroyé pour des activités touchant les bandes riveraines, les espèces exotiques envahissantes, des travaux sylvicoles adaptés aux changements climatiques et la mise en marché du bois.

Finalement, le troisième volet de l'entente consiste en un appel de projets qui a été lancé durant l'été 2023, auquel plusieurs organismes ont répondu. Il a permis à sept organismes promoteurs de bénéficier de financement pour leur projet touchant le milieu forestier du territoire de l'Agence, pour un montant total de 190 000\$.

Sous la coordination de l'Agence forestière de la Montérégie, à titre de mandataire de la mise en œuvre de l'entente, la réalisation des projets de l'entente sectorielle a débuté en janvier 2023 et doit se terminer en décembre 2025.



**Tableau 16. Liste et promoteurs des projets financés dans le cadre de la deuxième mouture de l'Entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie.**

Volet 1 – Projets de la Stratégie de communication sur le milieu forestier		Promoteur
Portrait et diagnostic PRMHH / Consultation des intervenants		
Élaboration du plan d'action		Comité de travail de l'Entente sectorielle
Mise en oeuvre du plan d'action		
Volet 2 – Projets de stratégie d'aménagement forestier et agroforestier		Promoteur
Amélioration des activités de récolte et mise en marché		Syndicat des Producteurs de bois du Sud du Québec (SPBSQ)
Aménagements agroforestiers novateurs		Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
Adaptation des pratiques forestières aux changements climatiques		Agence forestière de la Montérégie (AFM)
Sensibilisation et contrôle du nerprun		OBV Yamaska Corporation de développement de la Rivière-Noire (CDRN)
Volet 3 - Projets issus de l'appel de projets		Promoteur
Servitude forestière en forêt privée - Projet pilote en Montérégie		Conservation de la Nature Canada
Coulée biodiversité Cartier-Yamaska		Union des producteurs agricoles de la Montérégie
Les arbres du Québec : guide d'identification, de plantation et de gestion		Association forestière du sud du Québec (AFSQ)
Sylviculture expérimentale pour contrer les ravageurs exotiques et des espèces envahissantes dans un contexte de changements climatiques.		Groupement forestier des Cantons inc.
Sensibilisation de propriétaires de forêts privées au nerprun bourdaine et cathartique		Nature Action Québec
Événements forestiers		AFSQ
Solution viable et pérenne au problème d'accès au marché en Montérégie (Poursuite du projet pilote de cour de transit Montérégie Ouest)		SPFSQ

## Transfert de connaissances

### Activités organisées par l'AFM

En 2023-2024, l'Agence forestière de la Montérégie a organisé une formation destinée aux conseillers forestiers du territoire, afin que ces derniers intègrent les changements climatiques et les considérations qui leur sont liées, à leur pratique de la foresterie sur terres privées, comme le montre le Tableau 17. Constituant une suite à son *Guide pour l'adaptation des forêts montérégiennes aux changements climatiques* réalisé l'an dernier, ainsi qu'un début de mise en oeuvre, cette formation a reçu un excellent accueil de la part des personnes présentes, représentant la plupart (7 des 11) des conseillers forestiers accrédités du territoire.





**Tableau 17. Activité de transfert de connaissances organisée par l'Agence au cours de 2023-2024.**

Date	Type d'activité	Public cible	Sujet traité	Lieu	Participants
20 octobre 2023	Formation sur le terrain	Conseillers forestiers de la Montérégie	Intégrer les changements climatiques à la pratique de la foresterie des conseillers forestiers	Saint-Jude (UQROP)	10 personnes (représentant 7 des 11 conseillers)
Total	1 formation	1 public cible	1 sujet	1 lieu	10 personnes

**Tableau 18. Conférences présentées par des membres de l'équipe de l'Agence au cours de 2023-2024.**

Date	Type d'activité	Public cible	Sujet traité	Lieu	Participants
11 octobre 2023	Conférence lors de l'AGA du Groupement forestier des Cantons	Propriétaires forestiers de la Montérégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts et adaptation des forêts face aux changements climatiques</li> <li>• Agrile du frêne</li> </ul>	Granby	75 personnes
16 mars 2024	Conférence organisée par CIME Haut-Richelieu	Propriétaires forestiers de la Montérégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts et adaptation des forêts face aux changements climatiques</li> </ul>	Saint-Blaise	25 personnes
Total	2 conférences	1 public cible	2 sujets	2 lieux	100 personnes

Des membres du personnel de l'Agence ont également été invités à donner quelques conférences à titre de conférenciers invités, notamment par CIME Haut richelieu et le Groupement forestier des Cantons. Ces conférences sont inscrites au Tableau 18. Ces organisations souhaitent qu'on informe leurs clients, propriétaires de boisés de la Montérégie, au sujet des impacts sur les forêts des changements climatiques et des moyens de les rendre plus résilientes, ainsi que sur l'agrile du frêne.

L'AFM a également continué de financer les formations organisées par le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ) à l'intention des producteurs forestiers du territoire de l'Agence.

## Formations organisées par le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec

Dans la dernière année, le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec a organisé 7 séances de formations en Montérégie financées par l'Agence, sur le territoire de cette dernière., dont 6 se sont réalisées, comme le montre le

Tableau 19. La plus classique et populaire soit celle sur *l'Abattage d'arbres de base* a été offerte à Dunham et à Saint-Victoire-de-Sauvel alors que celle de niveau avancé, sur ce thème, a offerte à Dunham. Elle a cependant dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. Ce manque d'inscription est étonnant puisque les réponses aux sondages suivant les formations du Syndicat indiquaient un intérêt marqué des répondants pour ce sujet. Une formation uniquement en salle, intitulée *J'aménage ma forêt - je valorise mon boisé*, a été offerte à Cowansville alors qu'une formation sur l'affûtage et l'entretien de la scie mécanique a été donnée à Roxton Falls. Une seule activité a été offerte en Montérégie-Ouest grâce au financement de l'Agence cette année, soit la sortie terrain *Aménagement forestier d'un boisé* qui s'est donnée à Havelock<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Notons que le Syndicat obtenait par ailleurs un financement du PADP qui lui a notamment permis d'organiser des activités de transfert de connaissance en Montérégie Ouest (dont 2 formations de base sur l'abattage d'arbres à Havelock en octobre 2023 et en janvier 2024).



Le nombre de participants aux activités du SPBSQ organisées sur notre territoire variait entre 8 et 15 personnes par activité.

**Tableau 19. Formations financées par l'Agence et organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec.**

Dates	Type formation	Sujet traité	Lieu	Participants
8 sept. 2023	Formation en salle et terrain	Initiation à la cueillette de champignons forestiers	Béthanie	8
16 sept. et 30 sept. ou 1 <sup>er</sup> oct. 2023	Formation en salle et terrain	Abattage d'arbres de base	Dunham	15
17 nov. 18 ou 19 nov. 2023	Formation en salle et terrain	Abattage d'arbres de base	Ste-Victoire-de-Sorel	14
12 janv. 2024	Formation en salle et terrain	Abattage directionnel (avancé)	Dunham	Annulée <sup>4</sup>
18 et 19 nov. 2023	Formation en salle	Affûtage et entretien de la scie mécanique	Roxton Falls	13
10 fév. 2024	Formation en salle	J'aménage ma forêt - Je valorise mon boisé	Cowansville	9
9 mars	Sortie terrain	Quel type de travaux correspond à vos objectifs ?	Havelock	9
<b>Total réalisé</b>	<b>6 activités réalisées (1 sortie terrain, 5 formations dont 2 en salle), 1 activité annulée (formation)</b>	<b>5 sujets</b>	<b>6 lieux (dont 1 en Montérégie-Ouest)</b>	<b>68</b>

**Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.**

**SÉCURITÉ EN FORÊT**

**Abattage directionnel et de précision (cours de base) (Santé et sécurité-abattage manuel, 234-265)**

**Contenu:** Cette formation aborde l'évaluation de l'arbre, la préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage) et les cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CHESST.

**Date:** Dimanche 17 septembre

**Heures:** 8h30 à 16h

**Lieu:** Acton Vale sur le lot d'un propriétaire

**Affûtage et entretien de la scie mécanique**

**Contenu:** Cette formation vous donnera les informations sur les méthodes de travail sécuritaires, les modèles de chaînes, lames et limons, les outils nécessaires pour réussir un limage parfait, l'importance d'une chaîne bien affûtée et l'entretien complet de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci. 50% du temps de cette formation est consacré à l'apprentissage. Session de 6 heures de 8h45 à 16h. Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi.

**Date:** Samedi 18 novembre ET dimanche 19 novembre

**Heures:** 8h45 à 16h

**Lieu:** Roxton Pond

**AMÉNAGEMENT ET GESTION DU BOISÉ**

**Initiation à la cueillette de champignons forestiers**

**Contenu:** Cette formation s'adresse aux débutants qui souhaitent se familiariser avec l'identification des principaux groupes de champignons, principalement les comestibles. La formation permet d'apprendre les bases théoriques et pratiques de la cueillette des champignons d'intérêts de nos peuplements forestiers du sud du Québec. Vous apprendrez les bases essentielles de la cueillette des champignons: l'observation sensorielle, la période de fructification, les sites, les types de sols, les habitats, les champignons comestibles et toxiques et les techniques de bases du conditionnement (séchage et conservation) des champignons. Session de 6 heures de 9h à 16h. La séance théorique est suivie d'une cueillette sur le terrain. La formation a lieu beau temps, mauvais temps.

**La session est prévue:**

**Date:** Vendredi 8 septembre

**Heures:** 9h à 16h

**Lieu:** Béthanie (théorie) et sur le lot d'un producteur (pratique)

**Méthode d'inscription aux formations 2023-2024**

Pour vous inscrire, veuillez vous enregistrer sur le **Portail de formations du SPFSQ** à l'adresse suivante: [formation.spfsq.com](http://formation.spfsq.com) ou en balayant l'image dans votre lecteur de code QR.

**Inscription au portail**

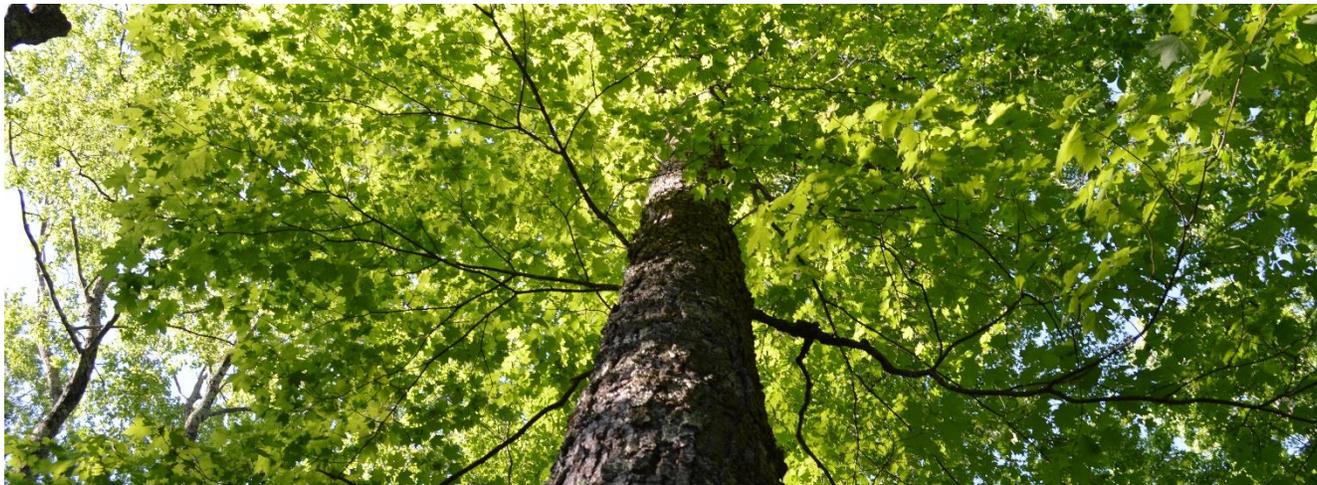
Bienvenue sur le portail du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Veuillez remplir tous les champs dotés d'un astérisque. Il est important d'inscrire comme identifiant un courriel actif et un mot de passe unique, car ces informations vous seront demandées pour vous connecter à nouveau au portail. Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas de contacter Mme Isabelle Daboïs au 819 346-8906 poste 5110 ou par courriel à [is@spfsq.org.ca](mailto:is@spfsq.org.ca).

**Résumé des formations offertes**

NOM DU COURS	DATE	COÛT	LIEU	AGENCES
Initiation à la cueillette de champignons forestiers	25 août <b>OU</b> 15 septembre	50\$	Windsor	Estrio
Initiation à la cueillette de champignons forestiers	8 septembre	50\$	Béthanie	Montérégie
Abattage d'arbres de base	16 septembre (théor), 30 septembre <b>OU</b> 1 <sup>er</sup> octobre (pratique)	270\$	Dunham	Montérégie
Débardage des bois	17 septembre	50\$	Acton Vale	Montérégie
Atelier terrain: Gestion du rayon boundaino	22 septembre	50\$	Cookshire-Eaton	Estrio
Abattage d'arbres de base	2 octobre (théor), 5 oct. <b>OU</b> 6 octobre (pratique)	270\$	Sherbrooke	Estrio
Aménagement forestier d'un boisé	6 octobre	50\$	Saint-Casille	Estrio
Abattage d'arbres de base	14 octobre (théor), 15 <b>OU</b> 16 octobre (pratique)	270\$	Havelock	Montérégie
Abattage d'arbres de base	20 octobre (théor), 21 <b>OU</b> 22 octobre (pratique)	270\$	Duroell	Chaudière
Façonnage et classement des bois	27 octobre	50\$	Sherbrooke	Estrio
Débardage des bois	11 novembre <b>OU</b> 12 janvier	50\$	Bury	Estrio
Abattage d'arbres de base	17 novembre (théor), 18 <b>OU</b> 19 novembre (pratique)	270\$	Sainte-Victoire-de-Sorel	Montérégie
Affûtage et entretien de la scie mécanique	18 et 19 novembre	100\$	Roxton Pond	Montérégie
Fiscalité forestière	Consultez le portail de formation pour les détails.	100\$	En ligne et Sherbrooke	Estrio
Abattage d'arbres de base	25 novembre (théor), 26 <b>OU</b> 27 novembre (pratique)	270\$	Cookshire-Eaton	Estrio
Abattage d'arbres de base	1 <sup>er</sup> décembre (théor), 2 <b>OU</b> 3 décembre (pratique)	270\$	Richmond	Estrio
Jardinage ma forêt - Je valorise mon boisé	8 décembre	50\$	En ligne	Estrio
Abattage d'arbres de base	15 janvier (théor), 14 <b>OU</b> 15 janvier (pratique)	270\$	Havelock	Montérégie

**Figure 9. Pages de la revue l'Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations de l'automne 2023 en Montérégie.**

<sup>4</sup> Formation annulée faute d'inscriptions (1 seule personne inscrite).  
38



## Les Nouvelles forestières – Montérégie

*Les Nouvelles forestières – Montérégie* son infolettre est un autre outil de l'Agence pour jouer son rôle de transfert de connaissances, présentant des liens vers des actualités, des documents et des activités sur la forêt. Ses parutions permet de joindre, soit quelque 750 personnes dans sa version complète ou quelques 500 dans sa version express, incluant des propriétaires, des intervenants de la forêt, organisations régionales et municipales et des gens du public, intéressés par le milieu forestier. Seule la version express, les *P'tites vites des Nouvelles forestières* a servi cette année dont les 6 parutions étaient destinées à inviter les abonnées à des activités de transfert de connaissances organisées par les partenaires de l'Agence.



## Site web et Facebook de l'Agence

Le site web de l'Agence contribue aussi à son transfert de connaissances et peut être consulté à <https://afm.qc.ca/>

À l'occasion, l'AFM utilise également sa page Facebook, notamment pour la diffusion d'événements ou la retransmission d'information intéressante diffusée par des partenaires. Elle est assez peu utilisée de façon générale.



## Autres projets de l'Agence

### Projets en marge du guide sur les changements climatiques

Le projet de l'Agence, portant l'adaptation de la forêt de la Montérégie pour faire face aux changements climatiques, financé dans le cadre de l'Entente sectorielle forêt constitue une suite au guide lancé par l'Agence en décembre 2022 sur l'adaptation des forêts montréalaises pour faire face aux changements climatiques. Ce guide incluait la proposition d'une démarche pour intégrer ces nouvelles considérations aux décisions d'aménagement forestier.

Ce projet-ci propose un début de mise en œuvre de cette démarche. Il comprend d'une part une formation qui a eu lieu en octobre 2023, pour accompagner les conseillers dans l'application de cette démarche. Il comprend d'autre part le financement d'activités pour l'application de cette démarche à la sylviculture, mais surtout à sa planification. Cette partie du projet, dont la réflexion s'est amorcée en 2023-2024, prévoit le financement de la planification et la réalisation des quelques travaux sylvicoles visant l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

### Projet des PAF bonifiés

L'année 2023-2024 a aussi vu aboutir la démarche pour le financement, par ECCC, du projet de *Déploiement des plans d'aménagements forestiers bonifiés dans les Basses Terres du Saint-Laurent, au Québec*. Ce projet constitue une suite du projet réalisé en 2021-2022 visant la protection des éléments sensibles des propriétés boisées, dont le MFFP était le promoteur. Il avait permis de développer les outils nécessaires pour intégrer aux plans d'aménagement forestiers de l'information au sujet d'éléments sensibles de ces propriétés, incluant les espèces en situation précaire au Québec, les milieux humides et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

Ce projet-ci prévoit la réalisation d'une vingtaine de PAF bonifiés par année pendant 3 ans dans chacun des 4 territoires d'agences participants, soit ceux de la Montérégie, de Lanaudière, des Bois-Francs et de la Chaudière, alors que le projet initial visait seulement ces deux premiers territoires.

En 2023-2024, l'Agence a d'abord amélioré et mis à jour le guide pour la réalisation des plans d'aménagement forestiers bonifiés en plus d'obtenir et de préparer les bases de données pour les 4 régions participantes. Enfin, les 52 premiers PAFB ont été octroyés aux conseillers pour qu'ils les réalisent, dont 23 en Montérégie.





## Planification des activités de l'Agence pour 2024-2025

### Orientations de l'Agence pour 2024-2025

Au cours de l'année 2024-2025, l'Agence prévoit :

- Poursuivre ses efforts pour obtenir un financement prévisible et croissant des programmes d'aide, mais aussi tenter de faire valoir les besoins distincts des forêts feuillues de son territoire;
- Amorcer la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée de la Montérégie par le calcul de la possibilité forestière du territoire ainsi que le bilan du plan d'action du PPMV de 2017.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du PPMV adopté par l'Agence (en attendant la prochaine mouture)
- Accompagner les partenaires régionaux et participer aux différentes tables régionales touchant le milieu forestier, notamment celles portant sur les espèces exotiques envahissantes, sur la gestion des populations fauniques, etc.;
- Poursuivre la coordination et la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur la forêt et poursuivre la réalisation du projet de l'AFM qu'elle finance, soit la mise en œuvre de l'adaptation des forêts et des pratiques pour faire face aux changements climatiques ;
- Administrer et coordonner le projet portant sur la réalisation des plans d'aménagement forestier bonifiés, financé par Environnement et Changement climatique Canada ;
- Amorcer le projet sur les PAF bonifiés, portant sur les espèces fauniques jugées les plus susceptibles d'être affectées par l'activité forestière, financé par la Fondation de la faune du Québec;
- Participer activement au projet de Stratégie montréalaise de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) coordonné par le Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie dans lequel l'Agence doit rédiger le plan d'action sur les EEE terrestre.
- Participer à l'établissement de la vision du développement du milieu forestier de la nouvelle Montérégie ;
- Poursuivre l'organisation de formations sur les divers sujets qui touchent le milieu forestier.





## Budget prévisionnel de l'Agence pour 2024-2025

Pour la réalisation des mandats de l'Agence en 2024-2025, le conseil d'administration a adopté les prévisions de revenus et de dépenses présentées au Tableau 20.

**Tableau 20. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2024-2025.**

	Prévisions 2024-2025	PMVFP					Projets	
		Admin. & Concer-tation	Normes et V.O.	Aide à l'exécution	PPMV	Transfert de connais- sances	Projet ECCC	Autres Projets
<b>REVENUS</b>								
Pâtes & papiers	45 000			45 000				
Sciage & autres	45 000			45 000				
Contributions volontaires - Autres transformateurs	10 000			10 000				
<b>Total - Contributions de l'industrie</b>	<b>100 000</b>			<b>100 000</b>				
Contribution du MFFP - PAMVFP	978 250	124 441	81 416	693 554	56 241	22 598		
Contribution du MFFP - Autres programmes <i>Entente sectorielle - Fonds MAPAQ, MAMH, MFFP</i>								
<b>Total - Contributions gouvernementales</b>	<b>978 250</b>	<b>124 441</b>	<b>81 416</b>	<b>693 554</b>	<b>56 241</b>	<b>22 598</b>		
Frais d'accréditation des conseillers	2 000	2 000						
Revenus divers	394 219						143 062	251 157
Intérêt - Dépôts à terme	10 000	10 000						
Intérêt - Épargne placement								
Pénalités et remboursements								
Frais sur remboursements et pénalités								
Contribution FFQ								
Entente MRC	9 000							9 000
Projet Hydro-Québec								
Entente sectorielle _Coordination et projets	59 350							59 350
<b>Total - Autres revenus</b>	<b>474 569</b>	<b>12 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>143 062</b>	<b>319 507</b>
<b>Total des revenus avant appropriation</b>	<b>1 552 819</b>	<b>136 441</b>	<b>81 416</b>	<b>793 554</b>	<b>56 241</b>	<b>22 598</b>	<b>143 062</b>	<b>319 507</b>
<b>Total des revenus avant appropriation, excluant Entente sectorielle</b>	<b>1 552 819</b>	<b>136 441</b>	<b>81 416</b>	<b>793 554</b>	<b>56 241</b>	<b>22 598</b>	<b>143 062</b>	<b>319 507</b>
<b>Appropriation de la restitution à la réserve</b>	<b>86 009</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 946</b>	<b>27 067</b>	<b>24 597</b>	<b>51 581</b>	<b>(26 182)</b>
<b>Grand total des Revenus (excluant Entente)</b>	<b>1 638 828</b>	<b>136 441</b>	<b>81 416</b>	<b>802 500</b>	<b>83 308</b>	<b>47 195</b>	<b>194 643</b>	<b>293 325</b>
<b>Etats de la réserves et des fonds</b>								
Fonds - 2 G d'arbres et concertation reporté	-							
Réserve Subvention 2021-2025	-							
Fonds-Entente sectorielle reporté en 2024-2025	-							
Projet ECCC- PAFS Bonifiés	-							
Réserve_Projet AFM	106 167							106 167
Réserve	57 707			23 707	25 000	20 000		
Actifs nets investis en immobilisations	3 228	3 228						
<b>Total de la réserve et des fonds</b>	<b>167 102</b>	<b>3 228</b>	<b>-</b>	<b>23 707</b>	<b>25 000</b>	<b>20 000</b>		<b>106 167</b>
<b>DÉPENSES</b>								
<b>Total - Dépenses pour travaux forestiers</b>	<b>802 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>802 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Dépenses Projets Entente sectorielle</b>								
<b>Total - Fonctionnement</b>	<b>468 619</b>	<b>35 489</b>	<b>9 550</b>	<b>-</b>	<b>27 830</b>	<b>1 920</b>	<b>152 971</b>	<b>240 859</b>
<b>Total - Salaires et bénéfices</b>	<b>341 670</b>	<b>99 913</b>	<b>71 866</b>	<b>-</b>	<b>55 478</b>	<b>20 275</b>	<b>41 672</b>	<b>52 466</b>
<b>Total - Transfert de connaissances</b>	<b>25 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total - Amortissements et immobilisations</b>	<b>1 039</b>	<b>1 039</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Grand total des Dépenses</b>	<b>1 638 828</b>	<b>136 441</b>	<b>81 416</b>	<b>802 500</b>	<b>83 308</b>	<b>47 195</b>	<b>194 643</b>	<b>293 325</b>
<b>Total des dépenses, excluant Entente sectorielle</b>	<b>1 638 828</b>	<b>136 441</b>	<b>81 416</b>	<b>802 500</b>	<b>83 308</b>	<b>47 195</b>	<b>194 643</b>	<b>293 325</b>



## ANNEXES



**Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2024**

**MEMBRES RÉGULIERS**

**Monde municipal**

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Ville de Longueuil	MRC	MRC Marguerite de D'Youville	MRC
MRC Beauharnois-Salaberry	MRC	MRC Le Haut-Richelieu	MRC
MRC Brome-Missisquoi	MRC	MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC
MRC Acton	MRC	MRC Les Maskoutains	MRC
MRC La Haute-Yamaska	MRC	MRC La Vallée-du-Richelieu	MRC
MRC Rouville	MRC	MRC Vaudreuil-Soulanges	MRC
MRC Roussillon	MRC	Bolton-Ouest	Municipalité
MRC Les Jardins-de-Napierville	MRC	Havelock	Municipalité
MRC Pierre-De Saurel	MRC	Ville de Sutton	Municipalité

**Organismes reconnus de producteurs forestiers**

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Groupement Forestier des Cantons inc	OGC	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-	SPB
Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska inc.	OGC	Syndicat des producteurs forestiers du Sud	SPB
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	OGC	du Québec	

**Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Barrette Wood inc	Sciage	Moulin St-André Enr.	Sciage
Belle-Ripe Inc	Sciage	Multibois FL inc.	Sciage
Blanchette & Blanchette inc.	Sciage	Preverco inc.	Sciage
Bois Acer inc.	Sciage	Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sciage
Bois DAAQUAM inc.	Sciage	Produits forestiers D.G. Ltée	Sciage
Bois Hunting	Sciage	Produits forestiers Arbec S.E.N.C.	Sciage
Bois Saxby	Sciage	Produits forestiers St-Armand inc.	Sciage
Carrier & Bégin	Sciage	René Bernard inc. Produits forestiers	Sciage
Clermont Hamel Ltée	Sciage	Scierie Alexandre Lemay et fils	Sciage
Commonwealth Plywood Ltée	Sciage	Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Sciage
Domtar inc.	Pâtes et papiers	Scierie Carrière Ltée	Sciage
Entreprise Forestière Lambert inc.	Sciage	Scierie Carson Sawmill	Sciage
Fontaine Inc	Sciage	Scierie Clifton inc.	Sciage
Fortress Speciality Cellulose inc.	Pâtes et papiers	Scierie Coaticook inc.	Sciage
Groupe Crête Chersey inc.	Sciage	Scierie Dion et Fils inc.	Sciage
Industries Maibec inc.	Sciage	Scierie Lapointe & Roy Ltée	Sciage
J.M. Champeau inc.	Sciage	Scierie West-Brome inc.	Sciage
Kruger	Pâtes et papiers	Scierie Sainte-Thècle inc.	Sciage
Les planchers Mercier inc.	Sciage	Scierie Tech inc.	Sciage
Les spécialistes du bardeaux de cèdre inc.	Sciage	Silicium Bécancour inc.	
Marcel Lauzon inc	Sciage	Stella-Jones inc.	Sciage
Menuiserie East Angus inc.	Sciage	Transfobec Mauricie	Sciage
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Sciage	Vexco inc.	Sciage

**MEMBRES ASSOCIÉS**

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
For-Éco inc.	Conseiller forestier	Nature Action Québec Inc.	Organisme
CLD D'Acton	Organisme	SCABRIC	Organisme
Acérior inc	Conseiller forestier	Regroupement Québec Oiseaux	Organisme
COVABAR	Organisme	Madame Francine L'Heureux	Productrice forestière
OBV Vaudreuil-Soulange	Organisme	Groupe Conseil UDA inc.	Consultant en foresterie
Bois Riant (Les)	Industrie	Madame Michèle Fournier	Productrice forestière
Mme Gynnée Tremblay	Ingénieure forestière	Monsieur André Lizé	Producteur forestier
Association forestière du Sud du Québec	Organisme	Corporation de développement de la rivière Noire	Organisme
Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire	Organisme	Fédération de l'UPA de la Montérégie	Organisme
Corridor Appalachien	Organisme	Monsieur Gérard Gévry	Producteur forestier
OBV Yamaska	Organisme	Monsieur Michel Lacharité	Producteur forestier



**Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2023-2024.**

Pâtes et papiers		
<i>Industriel</i>	<i>Municipalité</i>	<i>Région administrative</i>
Domtar inc.	Windsor	Estrie
Sciage et autres		
<i>Industriel</i>	<i>Municipalité</i>	<i>Région administrative</i>
Barrette Wood inc.	St-Jean-sur-Richelieu	Montérégie
Bois Acer inc.	Mansonville	Estrie
Bois Hunting inc.	Waterville	Estrie
Carrier & Bégin	St-Honoré-de-Beauce	Chaudière-Appalaches
Clermont Hamel ltée	Saint-Ephrem	Chaudière-Appalaches
Entreprise Forestière Lambert inc.	Woburn	Estrie
Fontaine Inc	Woburn	Estrie
Groupe Crête Chersey inc.	Chertsey	Lanaudière
J.M. Champeau inc.	Saint-Malo	Estrie
Marcel Lauzon inc.	East Hereford	Estrie
Menuiserie East Angus inc.	East Angus	Estrie
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Saint-Martin	Chaudière-Appalaches
Lauzon Planchers de bois exclusif	Thurso	Outaouais
Lib Lumber inc.	Princeville	Centre-du-Québec
Preverco inc.	Daveluyville	Centre-du-Québec
Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sainte-Aurélie	Chaudière-Appalaches
Produits forestiers St-Armand inc.	Saint-Armand	Estrie
René Bernard inc. Produits forestiers	Beauceville	Chaudière-Appalaches
Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Montérégie
Scierie Carrière ltée	Lachute	Laurentides
Scierie Clifton	St-Isidore de Clifton	Estrie
Scierie Ferland Inc	Ayer's Cliff	Estrie
Scierie West Brome inc.	Lac-Brome	Estrie



**Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2023-2024, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.**

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)							
PRÉPARATION DE TERRAIN 05	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements
7501 DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT - FORTE COMPÉTITIC	205 \$	205 \$	2.0	410 \$	2 898 \$	3 308 \$	1
7514 DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	205 \$	205 \$	6.0	1 230 \$	7 434 \$	8 664 \$	1
7516 DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	205 \$	205 \$	0.7	144 \$	545 \$	689 \$	1
<b>Total du groupe 05</b>			<b>8.7</b>	<b>1 784 \$</b>	<b>10 877 \$</b>	<b>12 661 \$</b>	<b>3</b>
MISE EN TERRE 06	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements
7626 PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	239 \$	239 \$	19.1	4 570 \$	8 241 \$	12 810 \$	3
7633 PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLU	255 \$	255 \$	0.4	102 \$	154 \$	256 \$	2
7636 PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	239 \$	239 \$	0.3	72 \$	129 \$	201 \$	1
7637 PLANTATION MAN. RÉC. 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEU	255 \$	255 \$	1.1	281 \$	477 \$	758 \$	1
7638 PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEU	255 \$	255 \$	15.4	3 914 \$	5 887 \$	9 801 \$	3
7641 ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	239 \$	239 \$	0.7	176 \$	385 \$	562 \$	1
7643 ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	255 \$	255 \$	0.1	13 \$	23 \$	36 \$	1
7644 ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	255 \$	255 \$	0.1	24 \$	44 \$	68 \$	1
7647 ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD FEUILLUS	239 \$	239 \$	0.2	36 \$	78 \$	114 \$	1
7649 REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	239 \$	239 \$	0.1	19 \$	42 \$	61 \$	1
7650 REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	255 \$	255 \$	0.4	102 \$	183 \$	285 \$	1
<b>Total du groupe 06</b>			<b>37.8</b>	<b>9 308 \$</b>	<b>15 643 \$</b>	<b>24 952 \$</b>	<b>16</b>
ENTRETIEN DE PLANTATION 07	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements
7751 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	579 \$	579 \$	11.9	6 890 \$	19 064 \$	25 954 \$	3
7752 2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	579 \$	579 \$	2.2	1 274 \$	3 524 \$	4 798 \$	2
7753 3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	579 \$	579 \$	1	579 \$	1 602 \$	2 181 \$	1
7761 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	579 \$	579 \$	1.9	1 100 \$	3 044 \$	4 144 \$	2
<b>Total du groupe 07</b>			<b>17.0</b>	<b>9 843 \$</b>	<b>27 234 \$</b>	<b>37 077 \$</b>	<b>8</b>
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX 08	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements
7863 ÉCLAIRCIE PRÉCOMM. PUIITS DE LUMIÈRE AVEC MARTELAGE	718 \$	718 \$	0.6	431 \$	582 \$	1 013 \$	1
<b>Total du groupe 08</b>			<b>0.6</b>	<b>431 \$</b>	<b>582 \$</b>	<b>1 013 \$</b>	<b>1</b>
TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements
7901 MARTELAGE FEUILLUS	172 \$	172 \$	539.7	91 146 \$	- \$	91 146 \$	95
7902 MARTELAGE RÉSINEUX	196 \$	196 \$	164.5	32 079 \$	- \$	32 079 \$	40
<b>Total martelage</b>			<b>704.2</b>	<b>123 225 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>123 225 \$</b>	<b>135</b>
7967 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	502 \$	502 \$	3.9	1 978 \$	4 724 \$	6 702 \$	2
7971 JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	502 \$	502 \$	206.3	103 573 \$	197 298 \$	300 871 \$	43
7972 JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	502 \$	502 \$	21.1	10 592 \$	23 885 \$	34 477 \$	1
7973 COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MANUELLE	502 \$	502 \$	0.7	331 \$	597 \$	928 \$	1
7978 COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	502 \$	502 \$	8.6	4 317 \$	18 884 \$	23 201 \$	2
7979 COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	303 \$	303 \$	7.8	2 363 \$	3 861 \$	6 224 \$	2
7987 1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUEL	502 \$	502 \$	5.1	2 550 \$	6 726 \$	9 276 \$	3
<b>Total traitements manuels</b>			<b>253.5</b>	<b>125 705 \$</b>	<b>255 975 \$</b>	<b>381 680 \$</b>	<b>54</b>
8922 AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANISÉ	303 \$	303 \$	63.7	19 216 \$	- \$	19 216 \$	16
8967 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	36.4	18 256 \$	25 522 \$	43 778 \$	5
8969 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	16.2	8 149 \$	11 531 \$	19 681 \$	3
8971 JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	222.2	111 560 \$	167 332 \$	278 892 \$	32
8972 JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	20.4	10 256 \$	16 647 \$	26 903 \$	4
8974 COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	37.2	18 674 \$	25 546 \$	44 221 \$	10
8977 COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	21.5	10 808 \$	17 413 \$	28 222 \$	6
8978 COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	39.5	19 833 \$	38 565 \$	58 398 \$	8
8979 COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	303 \$	303 \$	9.0	2 727 \$	3 204 \$	5 931 \$	2
8985 1RE ÉCL. COMM. RÉC. PLAN. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	20.5	10 271 \$	22 752 \$	33 022 \$	7
8986 1RE ÉCL. COMM. RÉC. PLAN. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	11.2	5 603 \$	10 269 \$	15 872 \$	2
8987 1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	30.8	15 467 \$	29 331 \$	44 798 \$	10
8988 2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	17.2	8 652 \$	10 944 \$	19 596 \$	2
<b>Total traitements mécanisés</b>			<b>545.8</b>	<b>259 472 \$</b>	<b>379 057 \$</b>	<b>638 529 \$</b>	<b>107</b>
<b>Total du groupe 09<sup>1</sup></b>			<b>799.3</b>	<b>508 402 \$</b>	<b>635 032 \$</b>	<b>1 143 434 \$</b>	<b>161</b>
<b>Total du PAMVFP (tous groupes de travaux)</b>				<b>529 767 \$</b>	<b>689 369 \$</b>	<b>1 219 136 \$</b>	<b>189</b>

<sup>1</sup> Exclut les unités des activités de martelage



**Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2023-2024 par programme (suite de l'annexe 3).**

Programme Subvention 2021								
TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09		Taux (\$/ha)		Nb Unités	Montant d'aide			Nb de traitements
		Technique	Exécution		technique	exécution	Total	
7901	MARTELAGE FEUILLUS	172 \$	172 \$	165.1	28 395 \$	(96) \$	28 299 \$	41
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	196 \$	196 \$	67.6	13 247 \$	- \$	13 247 \$	23
<b>Total martelage</b>				<b>232.7</b>	<b>41 642 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>41 642 \$</b>	<b>64</b>
7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS-MANUE	303 \$	303 \$	0.6	194 \$	- \$	194 \$	1
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	502 \$	502 \$	33.3	16 692 \$	37 639 \$	54 331 \$	13
7972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	502 \$	502 \$	4.4	2 209 \$	4 981 \$	7 190 \$	2
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	502 \$	502 \$	3.2	1 606 \$	4 048 \$	5 654 \$	1
7977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	502 \$	502 \$	2.1	1 054 \$	2 657 \$	3 711 \$	1
7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	502 \$	502 \$	30.7	15 411 \$	15 362 \$	30 773 \$	5
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANU	502 \$	502 \$	3.7	1 857 \$	4 899 \$	6 756 \$	1
<b>Total traitements manuels</b>				<b>78.0</b>	<b>39 024 \$</b>	<b>69 489 \$</b>	<b>108 512 \$</b>	<b>24</b>
8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANI	303 \$	303 \$	44.2	13 394 \$	(61) \$	13 334 \$	7
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	15.1	7 588 \$	12 150 \$	19 738 \$	4
8969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	1.1	535 \$	920 \$	1 455 \$	1
8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	2.0	1 004 \$	1 678 \$	2 682 \$	2
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	80.2	40 277 \$	56 499 \$	96 777 \$	18
8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	502 \$	502 \$	36.7	18 423 \$	29 911 \$	48 334 \$	9
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	1.9	954 \$	1 731 \$	2 685 \$	2
8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	502 \$	502 \$	18.5	9 277 \$	9 503 \$	18 780 \$	6
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	303 \$	303 \$	15.8	4 787 \$	5 625 \$	10 412 \$	2
8986	1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLAN. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANI	502 \$	502 \$	6.9	3 484 \$	6 385 \$	9 869 \$	2
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCAI	502 \$	502 \$	1.2	602 \$	1 142 \$	1 745 \$	1
8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉC	502 \$	502 \$	2.8	1 406 \$	1 546 \$	2 951 \$	1
<b>Total traitements mécanisés</b>				<b>226.4</b>	<b>101 733 \$</b>	<b>127 028 \$</b>	<b>228 761 \$</b>	<b>55</b>
<b>Total du groupe 09 <sup>1</sup></b>				<b>304.4</b>	<b>140 756 \$</b>	<b>196 517 \$</b>	<b>337 273 \$</b>	<b>79</b>
<b>Total du programme subvention 2021 (tous groupes de travaux)</b>				<b>304.4</b>	<b>182 398 \$</b>	<b>196 517 \$</b>	<b>378 915 \$</b>	<b>79</b>

<sup>1</sup> Exclut les unités des activités de martelage

Total des 2 programmes (PAMVFP et Subvention 2021)					
		Montant d'aide			Nb de traitements
		technique	exécution	Total	
Total des 3 programmes (tous groupes de travaux)		712 166 \$	885 886 \$	1 598 051 \$	268

**Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2023-2024.**

Sylva Croissance

985, local E Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1R4

Tél.: 450-586-0448

---

Groupement forestier des Cantons inc.

769, route 141, Coaticook (Québec) J1A 2S5

Tél.: 450-263-7120 (Cowansville ) 819-849-7048 (Coaticook)

---

René Dulude, ingénieur forestier

1287, chemin Gore, Huntingdon (Québec) J0S 1H0

Tél.: 450-264-6137

---

Société forestière Cambium enr.

60, rue Dufferin, Waterloo (Québec) J0E 2N0

Tél.: 450-539-2427

---

For-Éco enr.

560, bureau A, chemin Knowlton (Québec) J0E 1V0

Tél.: 450-242-1366

---

Chabot, Pomerleau & Associés

4927, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1R 0P4

Tél.: 819-791-8668

---

Acérifor inc.

3390, rue Labbé, Sherbrooke (Québec) J1N 0B7

Tél.: 819-620-7990

---

Groupe Immofor inc.

228, chemin Mooney, C.P. 3089 Richmond (Québec) J0B 2H0

Tél.: 819-826-6421

---

ProForêt Consultants inc.

3973, rue Laval, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A8

Tél.: 819-583-0257

---

Ressources forestières Biotiques inc.

965, rue Principale, Ste Mélanie (Québec) J0K 3A0

Tél.: 450-960-2130

---

Gestion Intégrée des forêts AET

488, route 148 Est, Thurso (Québec) J0X 3B0

Tél.: 819-985-3099/819-210-9897

**Annexe 5. Bilan du plan d'action de l'Agence pour l'année 2023-2024.**

(Ce bilan inclut uniquement le budget de l'Agence en provenance du PAMVFP\* soit 1 350 650 \$)

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	Résultats par rapport à la cible (%)	Commentaires	
1. Augmenter la récolte de bois en provenance de la forêt privée pour approvisionner l'industrie forestière québécoise. et 2. Accroître le rendement ligneux et la qualité des bois de la forêt privée.	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux	\$	89 000	75 703	85 %	L'Agence a inclus les montants des préparations de terrain, plantations, entretiens et les éclaircies pré-commerciales.	
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux	ha	69,0	46,7	68 %		
		Sommes investies par l'Agence dans l'aide à la mobilisation des bois	\$	18 000	19 216	107 %		100% en travaux mécanisés.
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en aide à la mobilisation des bois	ha	66,0	63,7	97 %		100% en travaux mécanisés.
		Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	\$	693 000	1 000 993	144 %		381 680\$ en travaux manuels et 619 313\$ en travaux mécanisés.
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux	ha	538	735,6	137 %		253,5ha en travaux manuels et 482,1 ha en travaux mécanisés.
3. Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé.		Sommes investies par l'Agence dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	\$	38 279	39 029	102 %	Voir rapport annuel	
4. Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée.		Sommes investies par l'Agence dans les activités de transfert de connaissances	\$	37 236	31 802	85 %	Voir rapport annuel	